

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller Général des Yvelines.

ETAIENT PRESENTS

M. Olivier LEBRUN – Mme Pauline BILLAUDEL – M. Roland de HEAULME –
Mme Béatrice BERTHOD - Mme Jane-Marie HERMANN – M. Louis LE PIVAIN –
Mme Christine CARON – M. Jean-Michel ISSAKIDIS (adjoints) –
M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN – Mme Martine GIRAUDY –
Mme Camille FAULQUE – M. Jean BERNICOT – Mme Geneviève JOIE –
M. Philippe GEVREY – M. Didier HOFFMANN – Mme Paola PILICHIEWICZ –
M. Jérôme JEANBART – Mme Marie BRENIER – M. Daniel ROMAN –
Mme Christine VALLETTE – M. Antoine BEIS – Mme Aurélie JUILLET –
M. Roger LEVESQUE – M. Julien BOUFFARTIGUE – Mme Sabine BESNARD –
M. Jean-Marie LEBRETON – Mme Fanny RUPH – M. Antonin GRELE
(conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES - PROCURATION

| | | |
|--------------------|-------------------|--------------------------|
| M. Vincent GUILLON | a donné pouvoir à | M. Jean-Michel ISSAKIDIS |
| Mme Marie DENAISON | a donné pouvoir à | M. Philippe GEVREY |
| M. Pascal MOSSE | a donné pouvoir à | Mme Camille FAULQUE |
| Mme Laure COTTIN | a donné pouvoir à | Mme Béatrice BERTHOD |
| M. Jérôme COQUEREL | a donné pouvoir à | Mme Fanny RUPH |

ABSENTS

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. LEBRUN propose de désigner Monsieur Julien BOUFFARTIGUE.

.../...

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 23 mai 2014.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 4 juillet 2014.

1 - DESIGNATION DU REPRESENTANT TITULAIRE ET DU REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COMMUNE SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JEAN RACINE

M. LEBRUN : « Il s'agit d'une délibération absolument extraordinaire car nous avons déjà voté pour une désignation de représentants de la commune au sein du conseil d'administration du collège sauf que le 24 octobre dernier, un décret est sorti, entré en vigueur le 3 novembre suivant, disant qu'il fallait recomposer complètement la composition des conseils d'administrations des collèges notamment pour les représentants des collectivités locales. C'est assez pratique car tant que nous n'avons pas redésigné de représentants, un certain nombre de conseils d'administration se sont déroulés dans un certain nombre de collèges du département sans que les conseillers généraux ni les représentants de communes, n'aient pu prendre part aux votes lors de ces conseils d'administrations. Cette situation n'est pas trop grave pour les élus municipaux mais pour ce qui est des conseillers généraux, je vous rappelle quand-même que les collèges sont de la compétence du conseil général qui paye le fonctionnement des collèges. Nous avons corrigé cela ce matin en conseil général pour faire en sorte que nous puissions à nouveau siéger et là, aujourd'hui, il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un suppléant. Alors qu'avant, pour la ville de Viroflay, nous avions deux titulaires (Pauline Billaudel et Didier Hoffmann). Je vous propose de désigner maintenant un titulaire et un suppléant et dans un premier temps, de voter à main levée et non à bulletins secrets si cela ne vous dérange pas... Tout le monde étant d'accord, je vous propose, dans les représentants, de désigner comme titulaire Mme Pauline Billaudel, maire-adjoint chargé du secteur scolaire/péri-scolaire, et de nommer comme suppléant Didier Hoffmann. Nous gardons donc les mêmes mais avec des postes un tout petit peu différents. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés,

DECIDE du dépôt des candidatures en séance auprès de Monsieur le Maire,

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret.

Ont déposé leur candidature : Mme Pauline Billaudel et M. Didier Hoffmann.

Après un vote à main levée, les résultats sont les suivants :

- **Nombre de votants : 32**
- **Abstentions : 3**
- **Majorité absolue : 17**
- **Nombre de voix obtenu par les candidats : 29**

Sont donc élus au premier tour et à la majorité absolue afin de siéger au sein du conseil d'administration du collège Jean Racine :

- **Mme Pauline Billaudel, en tant que représentant titulaire,**
- **M. Didier Hoffmann, en tant que représentant suppléant.**

DIT que les membres ainsi désignés le sont pour la durée du mandat du présent Conseil municipal,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2 - PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SRCI) – AVIS DE LA COMMUNE DE VIROFLAY

M. LEBRUN : « Vous savez que l'intercommunalité est un processus qui est engagé depuis un certain nombre d'années et la commune de Viroflay faisait partie de celles qui ont été « moteurs » dans la mise en place de la communauté de communes d'abord, de Versailles Grand Parc, puis ensuite de la communauté d'agglomération. Un certain nombre de lois se sont succédées ; le périmètre de Versailles Grand Parc a été défini jusqu'à présent et a été agrandi le 1^{er} janvier 2014 par l'arrivée des communes du Chesnay, de Bougival et de La Celle Saint-Cloud et pour amener à 18 communes cette communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Nous allons intégrer la commune de Vélizy en 2016 et tout cela a donc été cadré pour obtenir 19 communes pour environ 270 000 habitants dans cette communauté d'agglomération. Or, il se trouve qu'un nouveau schéma de coopération intercommunale a été prescrit par la loi dite « Maptam » du 27 janvier 2014 qui définissait le seuil minimal pour les intercommunalités en grande couronne à 200 000 habitants. Nous nous étions donc dit que Versailles Grand Parc était au-dessus de tout cela et que nous étions à l'abri de tout cela. Or, cette loi a ensuite été suivie d'un projet de découpage intercommunal de la région Ile-de-France en tout cas pour sa partie plutôt dense et le préfet de région nous a invités à assister à cette présentation le 28 août dernier à la suite de quoi nous avons eu à peine le temps de faire les débats puisque nous avons été convoqués le 5 septembre suivant pour débattre sur ces projets-là.

.../...

Vous voyez ici (diffusion sur les écrans) la proposition de schéma régional qui est faite : Paris au milieu avec, autour, des départements de petite couronne qui seraient la métropole du Grand Paris dont je parlerais un peu tout à l'heure avec 6.5 millions d'habitants, et tout autour des intercommunalités dont celle de Versailles Grand Parc qui se retrouverait fusionnée dans ce nouveau schéma avec 4 autres intercommunalités et des communes isolées qui ne sont pour l'instant pas intercommunalisées, formant ainsi un ensemble de pratiquement 800 000 habitants. Nous fusionnerions donc avec Versailles Grand Parc, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et la communauté d'agglomération d'Europe-Essonnes. Avec les communes isolées que sont Wissous, Verrières-le-Buisson, Vélizy-Villacoublay, Coignières, Maurepas et la communauté de communes de l'Ouest Parisien qui comprend les Clayes-sous-Bois, Villepreux et Plaisir. Cette intercommunalité irait donc de Maurepas jusqu'à Wissous d'ouest en est et de Bougival au nord jusqu'à Linas/Marcoussy au sud de l'Essonne.

La deuxième plus grosse intercommunalité après celle-ci se trouve aussi dans les Yvelines, dans le Mantois sur la vallée de la Seine et qui ferait, elle, aux alentours de 400 000 habitants puis après, d'autres, qui malgré le seuil défini par la loi « Maptam » de 200 000 habitants, qui feraient 125 000, 69 000, beaucoup plus petites que cela avec des aberrations complètes comme par exemple Sénart qui serait séparé de Melun alors que tout le monde parle de Melun-Sénart. Donc avec un ensemble de bizarreries, de découpages et nous sentons bien que le découpage a encore été fait au scalpel pour faire en sorte de regrouper des communes qui pourraient non pas avoir des intérêts communs mais d'autres types d'intérêts que des intérêts géographiques, de bassin de vie et/ou économiques.

Il nous est donc proposé d'émettre un avis dans les 3 mois suivant cette présentation et la signification de ce projet de schéma. Ce délai de 3 mois s'arrête tout début décembre ; un processus de concertation avec les élus a été engagé dans le cadre d'une commission régionale de coopération intercommunale dans laquelle je siège ainsi que dans la commission départementale de coopération intercommunale et nous discutons pour essayer d'amender cette carte sur un certain nombre de sujets.

Je vous propose ce soir de prendre un avis défavorable vis-à-vis de cette communauté d'agglomération immense pour un certain nombre de raisons énumérées dans la délibération et dont nous devons débattre ce soir. Je ne sais pas si je vais lire cette délibération en totalité mais en tout cas, je vais vous donner un certain nombre d'éléments de compréhension.

Nous avons en fait deux départements concernés par cette intercommunalité. A la fois ce n'est pas très grave d'avoir une intercommunalité interdépartementale car cela se fait avec Bièvres dans Versailles Grand Parc par exemple, ce qui n'est pas un souci. La seule chose c'est que lorsque nous regardons la cartographie de cette intercommunalité gigantesque, nous avons déjà deux bassins de vie complètement différents : un bassin de vie essonnien sur Massy, Palaiseau, Les Ulis, pratiquement le long de la Nationale 118 et un autre bassin de vie qui s'étend plutôt avec l'A 86 sur Versailles, Saint-Quentin, en prenant l'A86, la N12 et la N10, jusqu'à Maurepas et Coignières. Deux bassins de vie donc complètement séparés et dans lesquels il y a très peu de liaisons ou de communications de type « domicile-travail ». Il n'y a donc aucun lien direct entre les habitants et les emplois qui se trouvent sur nos deux bassins de vie.

Le deuxième point est que Versailles Grand Parc a déjà atteint le seuil au-delà des 200 000 habitants fixés par la loi « Maptam » et nous n'avons donc pas de raison d'être regroupés avec d'autres. De plus, nous ne savons pas bien si cela va permettre de faire des économies ! L'autre point est que dans ces différentes intercommunalités, nous avons des modes d'intégration extrêmement différents les uns des autres.

.../...

Par exemple, nous avons des intercommunalités anciennes comme Saint-Quentin-en-Yvelines qui est une ville nouvelle qui fonctionne en intercommunalité depuis pratiquement 50 ans. Saint-Quentin-en-Yvelines est intégrée à 50 %. C'est-à-dire que 50 % des compétences de l'ensemble de ce secteur est exercé par l'intercommunalité et les 50 % restant par les communes. Sur Versailles Grand Parc pour l'instant, le taux d'intégration n'est que de l'ordre de 17 ou 18 % : nous partageons les ordures ménagères, les conservatoires, le développement économique et nous avons un degré d'intégration très différent entre l'une et l'autre. Les autres ont aussi des degrés d'intégration tout à fait différents. L'autre point est purement financier : ne serait-ce que la comparaison entre Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles Grand Parc sur le plan de l'endettement. Versailles Grand Parc est endetté à hauteur de 0 € ; Saint-Quentin-en-Yvelines est endettée à hauteur de 400 000 000 d'€. A partir du moment où nous commençons à fusionner deux intercommunalités aussi différentes sur le plan financier, nous pouvons nous interroger sur le devenir des emprunts de l'une qui pourraient dès lors être supportés par les habitants de l'autre. Nous n'avons aucune réponse sur ce sujet-là vis-à-vis de nos autorités qui nous proposent un tel schéma régional.

La raison principale pour laquelle une intercommunalité de ce type-là a été proposée, ce que nous a signifié le préfet de région, est qu'au milieu de tout cela se situe le Plateau de Saclay avec l'Opération d'Intérêt National du Plateau de Saclay, autrement dit l'établissement public de Paris-Saclay qui comprend un certain nombre de communes autour de Saclay et autour desquelles serait créé un « cluster » c'est-à-dire un rassemblement d'un certain nombre d'établissements universitaires, d'écoles, de laboratoires de recherche et qui pourrait pratiquement localiser 15 à 20 % de la recherche française. Au total, la région Ile-de-France représenterait 40 % de la recherche française : 20 % sur Paris et 15 à 20 % sur le territoire de Paris-Saclay. On nous dit que ce « cluster », cette opération d'intérêt national, qui justifie le fait d'avoir une seule structure intercommunale qui engloberait l'ensemble de cette OIN. En fait, nous savons très bien qu'il est difficile d'arriver à travailler en intercommunalité et nous le voyons déjà bien avec 18 car ce n'est pas très simple, et donc, se mettre à 57 ou 58 communes aussi différentes les unes que les autres, à mon sens, si nous voulons planter l'opération Paris-Saclay, cela est la meilleure solution. Nous aurons vraiment beaucoup de mal à parvenir à gérer cette opération-là alors que d'autres solutions juridiques existent pour porter l'établissement public de Paris-Saclay. Lorsque le préfet de région avait présenté l'argument principal de Paris-Saclay pour dire que cela justifie ces 800 000 habitants, il avait aussi dit qu'il s'agissait du projet-phare du gouvernement et qu'il fallait avoir quelque chose de solide tout autour de cela. Je lui ai indiqué et je pense qu'il n'a pas été insensible à la remarque, qu'il s'agit peut-être d'un projet-phare mais que la ligne de transports en commun qui doit irriguer ce territoire-là, à savoir la ligne 18 du Grand Paris, est une des dernières qui doit être réalisée. Si effectivement, cela était un vrai projet-phare, de développement du secteur, de développement économique, de développement du logement, il fallait peut-être commencer par faire les transports avant de développer d'un point de vue urbain et de reporter au-delà de 2030 la réalisation de cette ligne. Nous voyons donc bien que l'on nous propose quelque chose où l'Etat se débarrasserait de la responsabilité de cet établissement Paris-Saclay au profit des communes. Et c'est pour toutes ces raisons-là que nous vous proposons de voter contre ce projet intercommunal puisque c'est l'ensemble du schéma régional sur lequel nous devons nous prononcer. Nous allons discuter de cette intercommunalité là et non des autres mais c'est bien l'ensemble du schéma que nous proposons de rejeter avec l'idée ou en tout cas l'espoir que les 2/3 des autres communes et les 2/3 des membres de la CRCI rejettent aussi et feront des amendements qui permettront de redécouper.

.../...

Il y a des possibilités et notamment, l'amendement que nous proposerons sera de garder Versailles Grand Parc tel quel en intégrant Vélizy-Villacoublay et de fusionner les deux intercommunalités yvelinoises + Maurepas/Coignières qui atteindront de ce fait une taille de l'ordre à peu près similaire à celle de Versailles Grand Parc et de regrouper les communautés d'agglomération essonniennes avec Verrières-le-Buisson et Wissous et, là aussi nous aurons une autre intercommunalité qui fera aux alentours de 270 000 ou 300 000 habitants ; nous aurons donc des intercommunalités homogènes de cette façon.

Le tout dernier point est un point démocratique dans le sens où vous vous souvenez qu'en mars dernier nous avons voté pour les conseils municipaux. Et, sur vos bulletins de vote, vous aviez un fléchage des conseillers communautaires. Nous avons voté en fait pour un conseil communautaire qui était celui de Versailles Grand Parc. Si nous refondons la carte de l'intercommunalité qui devrait être effective à partir du 1^{er} janvier 2016, c'est-à-dire demain, nous devons désigner d'autres délégués communautaires ou alors nous nous retrouverons avec une intercommunalité dont le conseil communautaire serait composé de 150 ou 200 délégués communautaires ; il faudrait trouver un hémicycle qui nous accepte etc... ce qui n'a aucun sens ou alors il faudrait retravailler cela en disant que les délégués communautaires désignés l'ont été pour rien et refaire l'opération ! Il s'agit donc d'un vrai problème constitutionnel sur lequel nous travaillons pour essayer de démontrer qu'il y a une trop grande précipitation sur la réalisation de ce schéma régional intercommunal. »

M. BOUFFARTIGUE : « Nous avons à nous prononcer sur le texte que vous nous proposez, pas sur votre discours. Effectivement, vous avez rajouté des choses qui sont intéressantes et que je vais moi-même reprendre mais qui ne figurent pas dans la délibération telle que nous allons la voter.

Nous avons à voter deux choses : si l'avis est positif ou négatif et une certaine argumentation à mettre en avant pour justifier ce choix. A notre sens, pour trancher la question, il faut s'interroger sur un point et quasiment un seul, à savoir : allons-nous gagner en cohérence et efficacité à se regrouper tel que cela nous est proposé ? C'est vrai, je suis tout à fait d'accord : nous ne voyons pas très bien ce qui relie aujourd'hui la partie yvelinoise de la partie essonnienne de l'ensemble qui nous est proposé. Il n'y a effectivement pas les mêmes axes de transport ; le seul axe commun est la N 118 qui passe vraiment à la frontière de Versailles Grand Parc ; pas de lien fort « habitat-emploi » entre les deux secteurs ; les habitants ne se croisent pas dans leurs parcours scolaires, dans leurs sorties culturelles, dans leurs sorties commerciales ; bref, ce ne sont pas les mêmes territoires mais au moins deux territoires différents et deux bassins de vie différents.

Pour cette raison, nous donnerions un avis négatif au schéma tel qu'il est proposé.

Après, l'argumentation qui nous est proposée dans la délibération comporte des éléments auxquels nous ne pouvons pas, nous, Solidaires à Viroflay, s'associer. Nous ne pouvons pas nous associer à un argument qui désigne l'alignement des compétences par le haut comme un problème. Que le délai ultra rapide pose des soucis, nous en avons bien conscience mais que cela, du coup, ne soit pas vu comme une chance, surtout vu les débats que nous allons avoir tout à l'heure dans une délibération qui va suivre, nous pose problème.

Le problème de différences d'endettement, les problèmes de calendrier sont des problèmes techniques qui peuvent être importants mais lorsqu'il y a une vraie volonté politique, lorsqu'il y a une vraie volonté de porter un tel projet, ces difficultés peuvent être contournées.

.../...

Cette volonté d'aller plus loin dans les compétences et dans l'intercommunalité assez rapide est quand-même quelque chose que nous portons nous, qui représente une part importante de notre action, de notre programme et nous en avons parlé pendant la campagne et donc nous ne pouvons pas nous associer à un argument qui fait d'un alignement des compétences par le haut, un souci. C'est pour cela que nous nous abstenons sur ce vœu pour ne pas s'opposer au fait que nous donnons un avis négatif mais nous ne pouvons pas nous associer à l'argumentation telle qu'elle est présentée sachant que dans cette argumentation ne figure nulle part le mot par lequel ce n'est pas le même territoire, ni le même bassin de vie. »

M. LEBRUN : « Je rappelle juste que le tout premier argument sur le « Considérant » que le projet, nous indiquons que le calendrier mis en place est particulièrement irréaliste compte tenu de la complexité d'un tel projet. Dans le premier argument, c'est donc le calendrier trop rapide, et après, nous développons les autres. De toute façon, nous allons être forcés, quoiqu'il arrive, à intégrer davantage ; soit parce que financièrement, nous allons être contraints de le faire, soit parce que nous aurons trouvé... Il faut aussi que nous trouvions des éléments nous permettant de faire de vraies économies car c'est cela aussi l'objectif d'une intercommunalité. Pour l'instant, nous avons réussi à le faire sur la partie collecte et traitement des déchets car nous avons réussi à avoir un budget qui n'augmente pas alors que pour beaucoup d'autres communes, leurs budgets avaient augmenté ainsi que les taxes. C'est donc là un élément sur lequel nous avons réalisé une économie d'échelle. Sur le reste, il est un peu plus compliqué d'avancer donc nous allons devoir franchir une deuxième étape. Mais, vous voyez, Saint-Quentin a mis 50 ans à arriver à être intégrée à 50 %. Cela fait 14 ans que Versailles Grand Parc existe, un peu moins, et nous sommes intégrés à 18 %. Ce n'est pas si mal ; nous avançons plus vite que Saint-Quentin-en-Yvelines si nous comparons les deux. »

Mme RUPH : « Comme nous l'avons déjà dit la dernière fois lorsque nous avons abordé le sujet, nous voterons contre également. Nous sommes plutôt d'accord avec vos remarques mais comme dit Julien, c'est dommage qu'elles n'aient pas été un peu plus écrites sur la partie « non-homogénéité du bassin de vie » etc...

L'autre aspect que nous aurions aimé développer en fait par effet de miroir c'est donner de l'ampleur à la communauté d'agglomération existante. Cela fait 14 ans et nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer là-dessus, les compétences représentent un peu d'économies comme les poubelles, un peu de musique mais nous aurions aimé donner beaucoup plus d'ampleur et ce qui, nous pensons, encore une fois par effet négatif, montrerait qu'il n'y a aucun lien et aucun projet commun comme les transports etc... car nous pourrions trouver énormément d'exemples, avec la partie que nous refusons d'agréger dans ce projet. »

M. LEBRUN : « Je ne vous ai pas parlé des métropoles car sinon je parle encore pendant une heure...

Sachant quand-même que Viroflay aurait pu décider d'adhérer à la métropole ce que nous avons déjà dit ici. Nous devons délibérer avant la fin septembre je crois, sachant que la métropole est en train de se construire dans le sens où nous ne savons pas quelles seront ses compétences, quel sera le mode de fonctionnement et de financement de ses compétences que nous ne connaissons pas : nous ne savons rien ! Et il nous était demandé de nous décider avant le 30 septembre. Ceci pour montrer que les calendriers sont complètement inadaptés à la façon dont le préfet et le gouvernement voient la façon dont l'Ile-de-France doit se constituer. Nous avons donc décidé de rester dans Versailles Grand Parc et pour l'instant nous y serons très bien. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 29 voix

Abstentions 3

DECIDE de considérer que le projet de schéma régional de coopération intercommunale (SRCI) présenté va à l'encontre des intérêts des habitants, et détruirait le long processus jusqu'ici mis en place de partage des compétences, de conscience de communauté d'agglomération et de conscience de territoire.

DECIDE en conséquence d'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale (SRCI) présenté par le préfet de la région Ile-de-France à la commission régionale de coopération intercommunale des 28 août et 5 septembre 2014.

DECIDE de rappeler son attachement à un élargissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc limité à la seule commune de Vélizy-Villacoublay.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES VILLE 2015

4 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ASSAINISSEMENT 2015

M. LEBRUN : « A ce moment de l'année, nous préparons habituellement le budget. Il doit être précédé comme il se doit d'un débat d'orientations budgétaires que nous allons faire ce soir et qui va être présenté, introduit par Monsieur Jean-Michel Issakidis, maire-adjoint chargé des finances et de l'environnement, avec un petit propos préliminaire de ma part dans le sens où vous entendez tous dans les médias que la France est dans une situation financière compliquée et qu'il faut faire des économies. Nous avons entendu pendant des années qu'il fallait faire 50 milliards d'économies, eh bien, ils arrivent ! Donc 11 milliards tombent sur les collectivités territoriales qui ensuite sont répartis sur les départements, les régions et les communes. Avec un certain nombre d'autres phénomènes qui interviennent, qui vous seront énumérés par Monsieur Issakidis et qui aboutissent à une pagaille, une très grande complexité, perplexité en tout cas de la part des élus, sur la façon dont nous allons pouvoir boucler, tous, les budgets communaux, départementaux, régionaux, dans l'année à venir et dans les années à venir. 2014 a déjà vu des éléments se réaliser mais en 2015, 2016, 2017, tout cela va s'amplifier. Cela va donc nécessiter de travailler de façon extrêmement importante sur les questions de prévisions pluriannuelles qu'il va falloir mettre à jour et ensuite partager et il va falloir ensuite travailler sur la façon dont nous pourrions réaliser des économies. Nous sommes donc ouverts à toute piste d'économies que vous pourriez, les uns et les autres, présenter chez nous. Ou éventuellement de nouvelles pistes de recettes. Pourquoi pas ? Mais les recettes ne tombent pas comme ça aussi facilement alors que les dépenses tombent assez facilement généralement. L'exercice est donc compliqué et les services ont travaillé pendant un certain nombre de semaines pour essayer de collecter l'information.

.../...

Nous avons donc des éléments que nous allons vous donner ici et notamment des éléments de type prévisionnels d'investissement avec une façon de travailler qui sera un peu différente des années précédentes, l'objectif étant d'éviter d'augmenter les impôts car c'est une forme de saturation de la part de nos habitants et trouver une optimisation des dépenses et des services sans pour autant trop supprimer de services, car les habitants sont habitués aux services proposés par la ville de Viroflay et par les autres collectivités, sachant que nous connaissons les montants qui vont nous manquer dans l'année 2015. Nous proposons donc de débattre aujourd'hui au sein du conseil municipal et dans les semaines à venir nous débattons aussi avec les Viroflaysiens dans le cadre d'une réunion publique que nous ferons à l'auditorium le 17 décembre en espérant que le maximum de personnes pourra venir pour nous faire des propositions d'économies ou de nouvelles recettes. Je laisse Monsieur Issakidis lancer le débat avec une présentation « macro-économique » pour commencer et pour ensuite descendre dans le « dur ». »

M. ISSAKIDIS : « D'abord, en marge de cette délibération et pour rebondir sur la précédente, je n'ai pas voulu intervenir mais imaginez aussi la complexité des sujets de l'intercommunalité proposée à 800 000 personnes ! C'est monumental. Déjà au niveau des communautés d'agglomération actuelles, cela est très technique et moi, ce que je vois c'est un risque potentiel derrière cette taille, qui est de réserver la possibilité d'être élu dans ces organes, à des professionnels. C'est-à-dire des gens dont c'est le métier et qui peuvent consacrer 100 % de leur temps à ne faire que cela. Car déjà cela est très technique et à cette échelle-là, cela va devenir hors de portée pour des gens comme nous autour de cette table, pour la plupart d'entre nous en tout cas, qui avons d'autres vies et qui ne vivons pas de la politique et des mandats. Je ferme cette parenthèse.

Je ne saurais introduire ce premier débat d'orientations budgétaires 2015, de la mandature 2014-2020, sans préalablement rendre hommage au travail accompli par nos prédécesseurs ayant siégé ici-même avant nous. Je le fais avec sincérité et non pour céder à un quelconque protocole convenu qui voudrait que cela soit ainsi fait. Je salue ici la sagesse budgétaire, rigoureuse, prudente et soucieuse de l'usage des deniers publics des équipes qui nous ont précédées. Elles ont permis au fil du temps de construire le Viroflay d'aujourd'hui. Car c'est par une gestion saine et en préservant notre capacité budgétaire d'investissements, année après année, que Viroflay a pu évoluer et qu'ont pu être érigés les grands équipements qui forgent aujourd'hui le sentiment et l'histoire partagée du vivre ensemble des habitants au-delà même de l'identité propre de notre ville. Ce qui a été fait a été rendu possible par l'action de nos prédécesseurs ; ils ont su s'élever au-dessus de la seule analyse froide et impersonnelle des chiffres financiers pour choisir de mandat en mandat, la direction de la sente salubre et étroite des possibles raisonnables au carrefour des avenues larges de l'impossible clinquant. Nul n'est besoin de les en remercier. Ils ne faisaient que leur devoir ; celui de tout élu responsable ; celui d'honorer à chaque instant la confiance mise entre ses mains par les électeurs qui l'ont désigné. Eh bien je le dis car je le crois, nos prédécesseurs ont fait leur devoir avec constance, détermination et dévouement ; en cela, nous pouvons les en remercier. Aujourd'hui, ils nous lèguent un acquis pour construire le présent de ceux qui nous succéderont et nous le savons tous : rien de grand n'est accompli dans le monde sans passion et nous en aurons besoin. Car aujourd'hui nous allons le voir, le monde autour de nous est en profonde mutation et il nous faudra rester optimiste en l'avenir en dépit de la crise qui s'éternise mais aussi en raison de celle-ci. Car cette crise était peut-être aussi urgente que responsable lorsque nous savons que si le monde entier se mettait à consommer comme nous le faisons en Occident, une Terre n'y suffirait pas et la vie n'y serait tout simplement plus possible.

.../...

Que les difficultés apparaissent aujourd'hui nous préservera donc peut-être d'autres plus graves encore qui pourraient advenir demain à une autre échelle. Saisissons donc la situation actuelle comme une opportunité de nature nouvelle ; pour y parvenir, nous avons choisi et Monsieur le Maire en a parlé, ce qui est une première dans l'histoire de notre ville, de faire ensemble, avec les Viroflaysiens, en transparence, les choix de l'action des paris positifs et des engagements d'avenir pour notre ville. Celle de 2025, celle qui a réuni 200 personnes encore avant-hier encore à l'auditorium sur le thème des îlots d'aménagement de la future ZAC. Car l'heure approche de devoir faire des choix qui vont questionner le sens même du rôle social et démocratique d'une ville dans un contexte de baisse constante des recettes et de réforme territoriale encore très floue et qui traîne, dont nul ne sait encore à quoi elle mènera exactement, ni quelles en seront les conséquences à chaque échelon territorial. Face à cela nous entendons déjà les annonces indignées de certaines villes qui choisissent d'ores et déjà l'attentisme et le désengagement budgétaire ; elles font savoir à l'occasion de leurs DOB qu'en 2015 elles affaleront leurs budgets d'investissements en réaction à leur appauvrissement orchestré qu'organise l'Etat surendetté avec son projet de loi de finances de l'année prochaine. Je pense qu'il serait funeste de céder aussi à cette fatalité car là où chaque fois l'intelligence montre la voie du pessimisme, la volonté politique doit désigner l'autre voie, celle de l'optimisme actif. Eh bien à Viroflay, comme une conjuration volontariste de la fatalité, je souhaite pour ma part que nous engagions un débat budgétaire constructif dans l'intérêt général, au-delà des clivages et des postures pour Viroflay, pour les Viroflaysiens que nous sommes. J'ai confiance, je pense que nous allons y arriver mais nous aurons besoin de tout le monde.

La première illustration rappelle le contexte dans lequel nous débattons aujourd'hui à savoir une disposition du code général des collectivités territoriales et qui rappelle qu'à l'issue de cette discussion, nous prendrons simplement « acte » sans voter.

Quel est le contexte auquel je fais référence dans mon introduction et qui est l'environnement qui est le nôtre ? C'est celui de la loi de finances 2015 dont j'ai extrait quelques paragraphes qui sont sans équivoque : la participation des collectivités territoriales/redressement des comptes publics passe par une baisse des recettes provenant de l'Etat et une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Dans le 2^e paragraphe, il est clairement dit qu'un effort est attendu, effort important aussi de la part des collectivités territoriales et il a été précisé récemment qu'il y aurait un partage des quelques milliards à économiser. En revanche, lorsque nous regardons le 2^e paragraphe qui vous est proposé, nous voyons que la répartition de la dette publique en 2013 est tout à fait inégalement répartie puisque le poids sur les administrations centrales qui comprennent l'Etat et quelques autres organismes excèdent les 40 % là où les collectivités territoriales sont autour de 20 à 21 %. Vous me direz que cela fait plus de 100 % et la remarque m'a déjà été faite : cela est dû à des ajustements de calculs qui intègrent dans le périmètre de l'Etat des choses un peu satellitaires. Mais cela n'est pas une erreur. En ce qui concerne la répartition du besoin de financement en 2013 de la France qui est rappelé dans le dernier paragraphe qui vous est proposé, là encore, nous voyons la disproportion flagrante des chiffres qui sont devant nous : d'un côté 58.2 milliards et de l'autre, celui des collectivités, 9.2 milliards. Nous ne sommes pas du tout dans les mêmes échelles de valeur et pourtant une grosse partie de l'effort des économies à réaliser va peser sur les collectivités territoriales.

D'autant qu'il y a un caractère injuste à pressuriser les collectivités territoriales de la part de l'Etat. Cela me fait penser un peu à ces holdings décriés pourtant par le pouvoir en place qui, quand les choses vont mal, trouve très facile finalement d'organiser des plans de licenciement dans leurs filiales et cela me donne un peu cette impression.

.../...

Nous serions un peu les filiales d'une holding en difficulté financière du fait de son train de vie un peu débridé et qui aujourd'hui trouve facilité, faute de pouvoir s'organiser elle-même, de se tourner vers ses filiales. C'est un peu la situation que m'évoque le contexte dans lequel nous sommes. D'autant plus que, j'en ai rappelé quelques éléments, l'argent utilisé par les collectivités territoriales n'est pas dilapidé car c'est le premier niveau de contact entre les électeurs et les élus. C'est le niveau le plus proche, le plus concret, le plus prosaïque j'allais dire et bon nombre de choses ont été réalisées, mises en place ; les désaffections de l'Etat vis-à-vis de ces missions anciennes sont permanentes : je cite quelques exemples, la police municipale qui petit à petit a dû se mettre en place un peu partout à travers la France car il fallait assurer les missions de sécurité publique ; avant il n'y en avait pas besoin car c'était la gendarmerie et la police nationale qui assuraient ces rôles. Il y a aussi en 2^e point l'inflation permanente des normes que nous subissons et qui nous oblige à décommissionner des établissements qui sont quasi neufs ou pas du tout amortis au seul prétexte qu'une nouvelle norme vient de jaillir, qu'elle a été mise en place dans des conditions dans lesquelles nous ne sommes jamais partie prenante, qui s'impose à nous et qui nous génère des coûts additionnels. Il y a là des pratiques qui ne sont pas de bon aloi en matière budgétaire de maîtrise de la dépense etc... Je passe rapidement sur l'évolution démographique, sur la nécessité d'avoir un certain nombre de services rendus à la population pour les gardes d'enfants, les crèches etc... Il y a quand-même des enjeux d'émancipation. Si aujourd'hui nous ne sommes plus dans une logique des années 30 qui permet aux femmes de travailler, d'avoir des libertés, de se déplacer, d'avoir des activités autres que celles d'une certaine époque révolue, c'est aussi parce que des moyens ont été mis en œuvre. Ce sont les villes qui, en grande partie, ont pris cela en main. Et ça, ce n'est pas comptabilisé mais rangé au rang des dépenses somptuaires.

Le dernier point qui est tout à fait d'actualité et dont tout le monde a entendu parler : ce sont les fameux rythmes scolaires ! Ils illustrent, s'il y en avait encore besoin, que nous sommes encore dans la même logique historique car nous n'avons pas fini de « dé perruquer » la République. L'Etat prend des décisions, les impose aux collectivités et à leur charge de se débrouiller pour trouver les équilibres financiers qui mettent en œuvre le caprice de tel ou tel, fût-il légitime, monarque républicain du moment. Donc il va falloir trouver, encore une fois, mais plus jamais dorénavant les moyens de rendre les choses magiques, de résoudre le problème de la quadrature du cercle. »

M. LEBRUN : « Jean-Michel ne l'a pas dit mais dans les normes, nous avons mis un exemple qui est la désinfection des boîtes de conserve avant l'ouverture ! Il y a des choses incroyables et nous n'imaginons pas cela. Lorsque vous achetez une boîte de conserve au supermarché ; vous rentrez chez vous et vous vous dites que vous avez envie de manger vos raviolis par exemple. Vous ouvrez la boîte, vous mettez vos raviolis dans la casserole puis vous mettez à chauffer tout en mettant la boîte de conserve à la poubelle. Nous, dans les écoles, nous ne devons pas faire cela :... »

Mme BILLAUDEL : « Il nous est demandé de les désinfecter avec des lingettes, de noter qui, à quelle heure et avec combien de lingettes la boîte a été désinfectée. Dont acte. »

M. LEBRUN : « Cela occupe du monde. Alors nous n'avons pas de problème d'intoxications alimentaires du fait que les boîtes auraient traînées n'importe où... Voilà c'est un petit exemple de la vie quotidienne du restaurant scolaire qui, je vous le rappelle, doit fonctionner davantage maintenant, du fait des rythmes scolaires qui les obligent à ouvrir plus nos restaurants scolaires le mercredi.

.../...

C'est une petite chose mais nous pourrions en énumérer comme cela des dizaines très facilement sur les complications qui ont été l'apanage de tout le monde, de tous les gouvernements successifs de la France, l'Europe car tout le monde s'y est mis pour créer sa petite norme. »

M. ISSAKIDIS : « J'étais passé rapidement sur cet exemple qui valait effectivement la peine d'être souligné.

Revenons sur l'environnement qui est le nôtre dorénavant et pour le budget de l'année prochaine. C'est un peu dense à lire et je m'en excuse mais il est difficile d'expliquer des choses qui ne sont pas simples avec peu de mots. En l'occurrence, ce qu'il faut retenir et nous avons souligné en gras les points importants.

Depuis 2012, nous sommes dans un contexte tout à fait particulier qui est unique sous la Ve République ; il s'agit d'une planification sur 5 ans de la baisse des concours de l'Etat en direction des collectivités.

Ce qui nous attend sur la période 2014-2017 vous indique les chiffres qui s'appliquent aux collectivités territoriales : le 3.67 milliard d'€ et sa répartition ensuite sur les différentes strates de collectivités territoriales incluant les communes à hauteur de 2.071 milliards : ceci est pour l'année prochaine. Ce qui est intéressant est de faire un ratio : 2.071 / 3.67 : près de 57 % de l'effort qui est attendu des collectivités territoriales est mis sur le dos des communes. Nous pourrions peut-être nous dire que les communes sont les mauvaises élèves de tout cet attelage de collectivités et de strates territoriales mais rien ne le démontre. Bien au contraire car lorsque nous regardons les chiffres au détail, rien ne justifie cela en tout cas sur le plan des équilibres financiers.

Revenons à Viroflay et en particulier en référence au 4^e paragraphe où vous voyez l'enchaînement de la progression négative comme nous disons aujourd'hui pudiquement de la DGF, Dotation Globale de Fonctionnement qui un des concours de l'Etat aux recettes de la ville, sa décroissance depuis 2011 progressive et nous noterons quand-même avec un certain intérêt que, comparant 2014 avec 2013, nous avons baissé de 225 000 € et comparant 2015 à 2014, nous baisserons à nouveau de 310 000 € ! Nous sommes dans cette logique baissière planifiée de façon pluriannuelle et rien n'indique que nous n'aurons pas d'autres surprises. Cela va donc continuer et cela rejoint ce que disait Monsieur le Maire en introduction : nous essayons d'anticiper sur la bases des éléments de la dernière ligne où l'Etat a déjà posé quelques chiffres en matière d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités : en 2015 : 1.8, 2.2 etc... et donc nous allons en tenir compte ; cela fait partie du logiciel qu'il faut dorénavant intégrer pour la construction du futur budget qui passe aujourd'hui par sa première étape qui est celle du débat. Il était important de porter à votre connaissance ces éléments mais ce ne sont pas les seuls.

En parallèle, nous avons des coûts supplémentaires à supporter comme le coût net de la réforme des rythmes scolaires : 221 000 € de coût net qu'il va falloir supporter ; également au menu, le renforcement du FPIC qui a l'air innocent comme cela mais il a un certain coût et comme vous le voyez, il progresse plutôt vite. De 2012 à 2015, nous sommes passés de 22 000 € à 365 000 € ! Je ne connais pas un investissement plus rentable que celui-ci. C'est très rapide et il va falloir supporter cela. Vous voyez aussi la progression globale de ce fonds qui passe de 210 millions à 780 millions d'€ ce qui est considérable.

S'ajoute à cela l'impact de la loi ALUR dite Duflot et donc son quotient à 25 % de logements sociaux qui là encore, rend difficile encore plus que nécessaire, l'atteinte d'objectifs que nous poursuivons et que nous voyons s'éloigner devant nous. Nous avons un peu l'impression de courir derrière des trains qui s'enfuient. Ce n'est pas facile et on nous accroche en plus pas mal de boulets aux pieds.

.../...

S'ajoute encore un environnement budgétaire réglementaire instable. Nous avons beaucoup de mal aujourd'hui, sans parler de Viroflay en particulier, mais de tous ceux qui ont le devoir dans des villes de construire des budgets, de prendre en compte des situations stabilisées, des situations qui ont un minimum de longévité qui permettraient de poser des hypothèses sur lesquelles bâtir des budgets. Je prends pour exemple le 2^e point qui est le fond d'amorçage des rythmes scolaires : ce fond a été mis en place initialement pour favoriser, pour aider les collectivités à mettre en place les fameux rythmes scolaires. Nous voyons qu'à Viroflay, ils ont un coût net non négligeable puisque je rappelle que 100 000 € représentent un point d'impôt ; donc nous avons 2 à 2.5 points d'impôt latents sur les rythmes scolaires ce qui est non nul. Ce fond d'amorçage mis en place pour aider au démarrage de tout cela et ensuite, nous sommes passés par toutes les couleurs. On nous a dit qu'en 2015 il n'existerait plus. Après, on nous a dit qu'il serait sécurisé en 2015 mais que, par contre, en 2016, il disparaîtrait. Après, on nous a dit qu'il allait disparaître pour tout le monde, à l'exception des communes qui bénéficient du DSU, Dotation de Solidarité Urbaine, dont Viroflay ne bénéficie pas. Nous nous sommes donc dit que nous n'aurions rien. Puis après, nous avons entendu, et tout cela en l'espace de quelques semaines, que si nous avions un plan d'éducation territorial et départemental, nous pourrions l'avoir. Donc d'accord, nous allons refaire nos estimations, refaire nos hypothèses. C'est donc un exemple, identiquement, sur le point précédent, un peu plus technique et qui concerne des remboursements de TVA que nous recevons en retour dès lors que la ville fait des investissements, nous avons eu aussi beaucoup de variantes, beaucoup de changements ; c'est donc assez complexe aujourd'hui de pouvoir trouver des points d'appui qui ne soient pas sur du sable mouvant mais je l'ai dit en introduction dans mon petit discours, nous restons optimistes ; nous allons y arriver mais cela est quand-même assez volatile.

Le 3^e point, juste pour mémoire, car les changements, les mutations en profondeur que j'évoquais nous ont alertés. Nous sommes aujourd'hui extrêmement vigilants et nous essayons de voir loin, de voir arriver avec des jumelles ce qui peut poindre au loin sur la route et qui pourrait se rapprocher de nous. Nous avons par exemple en ligne de mire, que nous surveillons de près, le dernier point : les travaux de l'inspection générale de l'Education Nationale dont nous entendons dire que peut-être arriverait une réforme qui nous obligerait à scolariser des enfants de moins de 3 ans ce qui signifie pour nous de financer, d'ouvrir des postes d'ATSEM. Ce n'est aujourd'hui pas fait mais c'est pour illustrer la logique dans laquelle nous devons dorénavant avancer c'est-à-dire, regarder loin devant, monter sur le mât, tout en haut, prendre les jumelles et regarder au loin ce qui s'approche. Parce que si nous voulons avoir du temps devant nous pour réagir, pour se préparer, se réorganiser etc... nous n'avons plus d'autre choix, nous sommes dans cet environnement extrêmement volatile et instable.

Pour lancer le débat, nous vous avons mis à disposition plusieurs éléments. Vous retrouvez dans le document, ce que nous appelons dans une ville, les secteurs qui est une retranscription de l'organisation interne des choses, pas forcément ce qui est perçu et vu par les citoyens qui consomment les services de la ville mais c'est la façon dont l'organisation d'une ville est mise en place.

Vous avez donc ces secteurs puis les dépenses, les recettes, le net dépenses – recettes, le taux de couverture des recettes, c'est-à-dire combien en pourcentage les recettes couvrent-elles les dépenses et identiquement de nouveau dépenses, recettes etc...

Vous voyez aussi CA 2013 et BP 2014. Le CA est le compte administratif, c'est-à-dire, le constaté de l'exécution budgétaire de l'année 2013. Le budget primitif 2014 c'est-à-dire les chiffres du budget tels qu'ils ont été votés fin 2013.

.../...

Cela est intéressant car cela vous donne les éléments de la discussion qui doit s'ouvrir en regard des éléments que je vous donnais précédemment qui je pense, démontrent sans grande équivoque qu'il va falloir opérer à des choix et que nous ne pouvons en aucun cas rester inactifs sans quoi nous aurions d'autres issues que d'aller vers soit terminer, arrêter les projets et ne plus investir du tout mais ce n'est pas une véritable option envisageable ou bien laisser filer l'endettement en nous disant que nous allons tirer sur du crédit bancaire et en croisant les doigts pour que les choses aillent mieux jusqu'à ce que nous puissions nous remettre sur nos pattes financièrement dans l'espoir d'un futur qui nous permettrait de le faire. Entre ces deux extrémités, et c'est un peu l'audace de cette année, par un travail participatif, transparent puisque nous sommes dans un exercice démocratique, les choix qui doivent s'opérer, les options qu'il va falloir poursuivre, doivent se faire en concertation plus que jamais car il y a besoin d'aller rechercher l'adhésion du plus grand nombre. Monsieur le Maire le relatait, le 17 décembre nous présenterons devant les Viroflaysiens, à l'occasion d'une réunion publique et pour la première fois, les éléments financiers à mettre au débat parce que l'avis de chacun est important. Nous avons besoin de savoir et en particulier de la part des membres de cette assemblée, quelles sont les orientations dont vous pouvez nous faire part, comme étant celles que vous privilégieriez et à l'inverse celles pour lesquelles vous pensez que nous pourrions reconsidérer le périmètre d'action qui est celui de la ville.

Vous avez ces chiffres-là sous les yeux ; ce sont les chiffres véritables des comptes de la ville. Cela vous permet à la fois de voir les coûts nets de chacun de ces secteurs, de ces fonctions et en même temps, de comparer d'une année sur l'autre.

Dernier point, pourquoi faisons-nous tout cela ? Car, cela a été rappelé, nous souhaitons continuer à investir dans la ville, dans ses équipements, dans la réfection de ses rues, dans son assainissement car sinon le jeu n'en vaut pas la chandelle. S'il s'agissait d'avoir une gestion comptable de l'activité de la ville, des services qu'elle rend à la population, je pense que très rapidement, les habitants s'en trouveraient désenchantés et nous savons quel est le prix à payer du désenchantement durable des citoyens lorsqu'ils n'ont plus d'espoir. Nous savons ce vers quoi ils se tournent et nous aimerions, modestement à notre niveau, éviter d'aller dans cette direction. Cela passe aussi par des réalisations concrètes, par un ensemble de choses. Vous en avez ici un ensemble proposé avec des estimations budgétaires en investissement. Ce que vous lisez là n'est pas un programme ; ce sont des propositions et les montants qui sont attachés aux différents programmes présentés sont loin d'être les derniers chiffres d'évaluation et les plus précis que nous aurons. Ce sont des estimations et je dis cela pour anticiper d'éventuelles questions ou éventuel ratio que nous pourrions faire. Nous ne sommes pas dans l'exercice budgétaire encore mais dans le débat. Tout cela est mis sous vos yeux de façon tout à fait ouverte, transparente, mise au débat et je terminerai en disant que l'illustration précédente où nous voyions le coût des services est reliée à celle-ci dans le sens où sur le plan budgétaire, il faut le savoir pour comprendre la mécanique budgétaire des villes, les excédents du budget de fonctionnement viennent alimenter le budget d'investissement. Considérer donc les deux en parallèles est extrêmement important car ils sont liés.

Je crois que maintenant nous pouvons lancer le débat. Je terminerai pour ma part en disant, comme cela l'a été rappelé notre objectif est de ne pas augmenter les impôts et je rappelle qu'à Viroflay les impôts n'ont pas augmenté depuis 4 ans ce qui n'est pas le cas le plus courant autour de nous et nous allons essayer de ne pas rajouter de difficulté aux difficultés financières des Français car comme vous je me promène en ville et je suis toujours un peu ému et attristé quand je vois devant le Franprix des gens faire les poubelles car nous ne voyions pas cela avant et aujourd'hui il y en a.

.../...

Donc que personne ne me dise que tous les Viroflaysiens sont des nantis qui peuvent payer ; ce n'est pas vrai car certains ne le peuvent pas.

2^e point, nous allons mettre en œuvre ce que je décrivais c'est-à-dire : flexibilité, adaptabilité, concertation car c'est de là que va jaillir l'intelligence collective. Nous allons rechercher également des nouvelles sources budgétaires sur lesquelles nous n'avons pas encore de pistes précises et nous explorons toutes les voies possibles. Si vous avez des idées nous sommes preneurs et puis cela passe également, cela a été mentionné, par de la planification multi-annuelle ce qui est très important. Nous ne pourrions pas financer tous les investissements que nous avons vus juste avant dont le montant total excède nos capacités d'investissement propres et nous devons étaler dans le temps, planifier et aussi revoir avec précision ce qui est sous nos yeux, c'est-à-dire quelles sont les missions d'une ville à la lumière des bouleversements territoriaux dont nous parlions juste avant. Est-ce que tout le monde, tous les niveaux territoriaux ont vocation à faire la même chose ? Quelles sont les limites entre les choses ? Est-il supportable pour des habitants de franchir une distance qui est de 5 minutes en voiture pour trouver un service qu'ils n'ont plus forcément devant leur porte ? C'est tout ce genre de questions qui se posent aujourd'hui devant nous et auxquelles nous faisons appel à tous pour trouver des réponses. »

M. LEBRUN : « Merci Monsieur Issakidis. Les interventions sont plus longues que celles de Jean Guilbert auparavant mais à la fois il y a de la matière car c'est la première année où nous avons aussi cette quadrature du cercle à résoudre : répondre aux besoins des Viroflaysiens en ayant un mouvement aussi colossal de réduction de nos moyens.

Juste pour compléter un peu : ce tableau que vous avez sous les yeux, dans la partie BP 2014 « dépenses – recettes », vous voyez que les dépenses sont très supérieures aux recettes et nous nous disons qu'il s'agit de 14 millions de déficit mais en fait rassurez-vous, ce sont ici les recettes directes liées aux services : je prends l'exemple de la petite enfance avec les 1.709 000 € qui représentent ce que payent les familles et ce que nous touchons de la CAF comme subvention qui vient en regard des 3 045 000 € de dépenses liées aux crèches. Donc le déficit sur les crèches est de 1 335 000 € annuels budgétaires. Enfance-Jeunesse (centres de loisirs, restaurants scolaires) de la même façon : cela nous coûte 3 500 000 € et la tarification nous permet de récupérer près d'1 900 000 € auprès des familles et aussi un peu de la CAF et du conseil général. Le déficit est d'1 613 000 €. Tout cela donne en fait 14 000 000 d'€ de différence entre les recettes directes et les dépenses qui sont couverts par la fiscalité qui représente près de 10 millions d'€, par la DGF dont nous avons parlé tout à l'heure avec 3 200 000 €, des droits de mutation qui sont une forme de fiscalité avec 1 000 000 d'€, Versailles Grand Parc qui nous reverse ce qu'elle touche sur les entreprises qui sont sur Viroflay pour 2 400 000 € ce qui fait 16 400 000 € à comparer aux 14 720 000 € ce qui dégage un excédent chaque année de l'ordre entre 1 800 000 et 2 000 000 d'€ budgétairement sur 2014. Ce qu'a dit Monsieur Issakidis tout à l'heure est que nous allons, en 2015, perdre facilement aux alentours de 600 à 700 000 € entre DGF, péréquation et rythmes scolaires. Quand je dis perdre, cela veut dire rétracter l'excédent que nous pouvons être amenés à réaliser. Cet excédent nous sert à financer les investissements ; nous perdrons 1/3 de cet excédent pour 2015. Mais cela continuera en 2016 et en 2017.

Le cadre est posé ; nous ne proposons pas de solution pour le moment et nous continuons à la chercher et à chercher dans les économies au niveau de nos achats etc...

Je rappelle juste une chose : nous n'avons pas ici les dépenses par nature mais par destination. Par nature, je vous rappelle que le budget de Viroflay est constitué de 55 % de frais de personnel. Parce qu'une commune est un prestataire de services ; le budget de personnel c'est principalement des fonctionnaires avec un statut.

.../...

Le débat est ouvert et très ouvert puisque nous ne proposons pas de chiffres pour 2015 mais plutôt une tendance et c'est bien là que nous sommes tous attendus en tant qu'élus pour essayer de trouver des solutions et voir quelles sont les orientations des uns et des autres. Nous en avons exposé certaines pour notre part mais nous viendrons en chercher auprès des Viroflaysiens pour partager cette difficulté devant laquelle nous nous trouvons. »

M. BOUFFARTIGUE : « Depuis que je suis élu, donc depuis 7 ans, à chaque débat budgétaire vous nous livrez une version assez sombre de l'avenir. J'ai entendu le mot « optimisme actif », ce que j'ai bien noté. Vous nous annoncez toujours des difficultés et de temps en temps, au milieu du compte administratif, vous soulignez que cela ne va pas si mal mais en disant que cela ne va pas durer, tout cela pourquoi ? Parce qu'effectivement, nous constatons et cela va s'accélérer avec une baisse des ressources venant de l'Etat, nous faisons face aussi à des dépenses supplémentaires avec de nouvelles obligations, de nouvelles normes et on nous demande d'être solidaires d'autres territoires. Le discours de ce soir, même si ce soir il y a une ampleur un peu plus importante qui est justifiée, je l'ai toujours entendu avec cette idée que les communes sont les victimes des rangs supérieurs au nôtre et notamment de l'Etat.

Alors, il faut admettre et je suis tout à fait d'accord que l'Etat, notamment depuis qu'il a des objectifs budgétaires à tenir depuis le traité de Maastricht, a un peu tendance à se défausser sur les collectivités au nom de la décentralisation pour assurer un certain nombre de dépenses ce qui a eu pour conséquence notamment l'augmentation du poids de la fiscalité locale qui n'est une fiscalité que très peu progressive au détriment d'une fiscalité nationale qui peut l'être par l'impôt sur le revenu, ce que nous avons regretté à plusieurs reprises dans cette enceinte. Je ne vais pas non plus refaire le débat que nous avons eu lorsque vous nous avez demandé de voter le vœu proposé par l'Association des Maires de France justement sur cette baisse de la participation de l'Etat aux collectivités. A cette occasion, j'avais souligné que les communes ont des raisons de se plaindre. Mais aussi, ce serait bien que de temps en temps, ces mêmes communes et les élus qui les dirigent de toute couleur politique qu'ils soient, balayent un peu devant leur porte. J'y reviendrai. C'est incontestable que dans les 2 ou 3 années qui viennent nous aurons à supporter un certain nombre de mesures qui vont peser fortement sur nos moyens financiers. D'ailleurs, vous avez présenté un dossier à charge très important et qui met un certain nombre d'éléments chiffrés sur la table ; vous avez, Monsieur le Maire, dans différentes réunions publiques auprès des Viroflaysiens un discours assez pessimiste, que je trouve beaucoup plus pessimiste que celui de votre adjoint. D'ailleurs, nous en avons discuté en commission, où j'ai un peu regretté cela, et où on m'a dit « mais non, il ne faut pas le prendre comme cela car l'idée est de mettre des éléments objectifs sur la table... ». Effectivement, nous avons des éléments mais à notre sens, un certain nombre d'éléments manquent aussi et qui auraient pu compléter le matériel qui nous était donné afin que nous puissions avoir un vrai débat.

Alors nous avons regardé un peu l'évolution des comptes et je suis remonté jusqu'à 2007 puisque le premier compte administratif que j'ai voté était celui de 2007. Sur la période 2007-2013 puisque le dernier compte administratif dont nous avons eu connaissance est celui de 2013, nos recettes ont globalement augmenté de 2 258 000 € avec en parallèle une augmentation de la fiscalité de 2 868 000 € ce qui veut dire que la tendance qui fait que nous sommes de plus en plus obligés de nous débrouiller avec nos propres recettes et nos propres ressources, remonte quand-même assez loin puisque, même si elle va s'amplifier, sur les exercices précédents nous avons déjà augmenté les impôts de 2 800 000 pour simplement augmenter les recettes totales de 2 200 000 €.

.../...

Pendant ce temps-là les dépenses « n'ont augmenté » que de 1 600 000 € ; c'est comme cela que notre autofinancement qui a connu un creux à 2 900 000 € en 2008 a pu connaître un pic à 4 300 000 € en 2012. Nous avons donc réussi en quelques années à augmenter de près de 1 000 000 d'€ notre autofinancement par rapport à la période 2008-2009. Effectivement cet accroissement est stoppé depuis 2011 avec une légère régression. Comment y sommes-nous arrivés ? En contenant les dépenses ; nous avons toujours souligné le fait qu'à Viroflay les dépenses étaient contenues et nous n'avons jamais contesté cela. Nous avons aussi une fiscalité qui, malgré le fait que nous n'avons augmenté les impôts qu'une seule fois sur la période, augmente plus vite que les dépenses. Déjà parce que nous avons une révision des bases votée par le Parlement qui est généralement supérieure à l'inflation, même si cela est censé refléter cette inflation et puis, nous avons une population qui augmente avec des Viroflaysiens qui font un certain nombre de travaux dans leurs bâtiments, travaux qui augmentent la valeur de ces bâtiments qui servent au calcul des impôts. J'ai essayé, par différents moyens, de calculer l'effet de cette augmentation de la population et avec les moyens et le temps que j'avais, je n'y suis pas vraiment arrivé ou jamais à des résultats tout à fait égaux mais pourtant, ce serait quelque chose à regarder aussi, un autre élément de débat qui serait justement une raison d'être un peu plus optimiste surtout vu les projets et le contexte que nous avons avec la ZAC et les nouveaux logements qui seront amenés à être construits. Ce que nous voyons, que je n'ai pas pu chiffrer mais, vu que nous avons des recettes qui augmentent plus vite que les dépenses, c'est que certes les nouveaux habitants apportent des ressources supplémentaires mais ils créent aussi des dépenses supplémentaires puisqu'ils consomment des services et, comme nous le voyons sur le tableau, ces services ne sont pas financés à 100 % par les recettes qu'ils engendrent. Mais nous voyons qu'ils rapportent plus qu'ils coûtent et puis, surtout, c'est un effet cumulatif c'est-à-dire qu'un nouveau logement en 2007 a rapporté en 2007, en 2008 et toutes les années qui ont suivies. Si nous cumulons tout ce que l'on nous annonce, effectivement, notre autofinancement va reculer de façon rapide. Alors, évidemment, quand on me dit « c'est 1/3 parce que c'est 2 000 000 d'autofinancement » ; c'est 2 000 000 au budget mais ce n'est jamais 2 000 000, Monsieur le Maire, mais toujours plus. Mais globalement nous allons revenir à l'autofinancement que nous avions en 2008-2009. Alors, et ce n'est pas du tout mon propos, prenons l'hypothèse que nous ne fassions rien pour compenser cela, nous nous retrouverions dans cette situation et en 2008-2009 nous ne pouvons pas dire que Viroflay était sans moyens et ne pouvait rien faire. Alors nous avons peut-être moins mais nous étions déjà une commune qui arrivait à tourner et à proposer des services et à investir. Evidemment, nous ne pouvons pas nous satisfaire de cela en se disant que nous avons les moyens et en laissant tout cela nous tomber dessus sans faire quoi que ce soit. Il faut jouer évidemment aussi sur les dépenses. Alors quand je disais tout à l'heure que de, temps en temps, les élus locaux, municipaux devraient un peu se remettre en question, pour moi, il y a deux grands échecs du niveau communal : le logement, même si les facteurs sont très nombreux, c'est quand-même les communes qui ont la main sur l'urbanisme, les plans locaux et les documents d'urbanisme. Jusqu'en 2000, si nous prenons l'exemple du logement social, nous avons la carotte, une contractualisation entre l'Etat et les communes pour les inciter à faire du logement social. Résultat : Viroflay avait 5 % ou moins de logement social. En 2000, le bâton a été sorti avec la loi SRU qui a effectivement un côté arbitraire et technocratique mais aujourd'hui nous sommes à 13 % et nous continuons de progresser. A un niveau plus budgétaire, sur le territoire nous avons bénéficié au niveau de Versailles Grand Parc de subsides très importants de l'Etat au moment du passage en communauté d'agglomération. Alors pour les toucher, nous avons fait le strict minimum !

.../...

A tel point que nous avons dû inventer un dispositif de subvention pour redistribuer l'argent que Versailles Grand Parc touchait, dispositif qui n'avait pas d'objet particulier, une aide aux projets des communes, proportionnelle à la population des communes, ce qui nous a permis de rénover le centre-ville. Voilà : cela était la carotte et voilà ce que nous en avons fait. Eh bien aujourd'hui nous avons le bâton ; nous pouvons le regretter mais cela ne sort pas de nulle part et je ne suis pas du tout fan de la Cour des Comptes qui tape un peu fort parfois et qui ne dit pas des choses très mesurées mais lorsqu'elle critique la gestion des finances publiques y compris au niveau communal. Parfois elle n'a pas complètement tort même si à côté de cela il y a des choses très bien. C'est pour cela que nous proposons, dans cette assemblée, que nous consacrons une partie de l'énergie politique, énergie qui pourrait à notre sens être partagée pour faire de Versailles Grand Parc soit enfin ce qu'elle doit être : un moyen de faire des économies. Pourquoi je dis « partagée » ? Parce que j'ai eu la surprise, Monsieur le Maire, de vous entendre raconter à la réunion à l'hôtel de ville, qu'au moment du passage en communauté d'agglomération, vous avez proposé à vos collègues de mutualiser la gestion des piscines au niveau intercommunal et qu'ils ont malheureusement refusé. J'ai été surpris car je ne connaissais pas ce fait et pourtant nous avons beaucoup parlé de la piscine et mon prédécesseur, Monsieur Marguerit, qui siégeait ici avant en parlait beaucoup : cela était une idée que nous avons toujours défendue mais je n'ai jamais senti dans cette assemblée un accueil très enthousiaste lorsque nous mettions cette idée en avant. Alors si nous débattons, il serait bien que nous débattions en faisant que chacun dise vraiment ce qu'il pense, même si je comprends que parfois il faut faire preuve de solidarité quand on se trouve dans une structure comme Versailles Grand Parc mais bon, il est bien quand-même de dire les choses plus clairement.

Tout à l'heure nous voterons la saisine de la commission des services publics locaux dans le cadre du renouvellement du contrat de gestion de la piscine. Nous le voterons avec un regret ; celui que cela reste au niveau communal et avec la crainte que nous ayons encore une fois un contrat qui ne soit pas vraiment en notre faveur et qui nous coûte plus cher que ce qu'il devrait. Et nous pouvons multiplier les exemples !

Mercredi matin, à la commission d'appel d'offres où nous avons parlé du contrat de chauffage : nous avons regardé et nous avons découvert, en discutant, qu'un élément n'était peut-être pas vraiment en notre faveur et que nous n'aurions pas dû faire comme cela. Il a été dit que la prochaine fois, il faudrait faire mieux... C'est sûr que nos services, aussi compétents soient-ils, et ils le sont, ne peuvent pas avoir la même compétence, être aussi performants face à des entreprises qui ont des statuts nationaux, qui font des contrats d'appels d'offres une fois tous les 5 ans, voire plus lorsque les baux sont plus longs, par rapport à des entreprises qui font cela toute l'année. Donc voilà, nous faisons ici une proposition que nous avons faite pendant la campagne : il faut que les appels d'offres qui impliquent des entreprises à l'échelle nationale et pas ceux qui impliquent des petites entreprises, ne soient plus traités à notre niveau mais à un niveau supérieur qui est celui de l'intercommunalité. Nous avons d'autres exemples : celui du balayage ; la commune a un contrat au niveau de l'intercommunalité sur le ramassage des poubelles dont le titulaire est Nicollin ; les communes ont des contrats individuels sur le balayage ; nous faisons un appel d'offres sur le balayage ; nous n'avons qu'une seule réponse : Nicollin. Pas de concurrence car évidemment c'est son territoire donc personne ne vient l'embêter dessus ! Lors d'un appel d'offres, avoir une seule réponse n'est pas satisfaisant.

Les parkings souterrains : appel d'offres avec une seule réponse : le sortant et là il nous est expliqué qu'en fait il n'y a pas de concurrence parce que c'est trop petit et cela n'intéressera pas d'autres entreprises qui n'ont pas envie de venir s'installer sur ce territoire.

.../...

Si c'est trop petit c'est que cela n'est pas la bonne échelle et que ces appels d'offres soient faits à un niveau supérieur pour que nous puissions avoir de la concurrence, ce qui est quand-même le but. Il faut donc sortir de ce discours que vous avez encore eu tout à l'heure : « on avance à notre rythme pour construire l'intercommunalité », non ! Nous n'avancions pas à un rythme qui nous plaît et je sais que nous ne pouvons pas toujours aller aussi vite que nous voudrions mais la vitesse doit être déterminée par l'urgence des problèmes, l'urgence des difficultés qui se posent à nous et pas le fait de savoir si un tel a envie ou non de mutualiser telle compétence.

J'espère qu'avec ces difficultés, qui sont de vraies difficultés encore une fois, qui nous attendent, au moins la prochaine fois que vous parlerez à vos collègues de mutualiser les piscines, ils changeront d'avis. Et s'ils changent d'avis grâce à cela, nous n'aurons pas tout perdu et cela n'aura pas été complètement inutile.

Autre point : quand nous faisons des investissements importants, il serait bien que nous prenions l'habitude de présenter à l'ensemble des élus ; peut-être que ces réunions sont faites mais nous n'en avons pas connaissance ; et de la population des études d'impact les plus précises possibles sur l'incidence budgétaire de ces investissements. Nous ne faisons que débattre des dépenses brutes que cela engendre. Nous avons rarement des éléments présentés sur les effets que cela a sur les recettes même si ce sont des effets indirects. Nous ne l'avons pas fait, ou très très peu, sur le programme d'économies d'énergie alors qu'il s'agissait vraiment du programme qui devait faire l'objet d'une telle réflexion ; nous ne le faisons jamais sur la politique du logement alors que nous savons que cela coûte mais qu'en augmentant la population... alors on ne fait pas une politique du logement dans le but d'augmenter la population et dans le but d'avoir des ressources supplémentaires mais c'est un effet induit et il est bien de le chiffrer et bien d'en avoir conscience et de pouvoir en prendre compte pour faire des choix.

Pour nous il faudrait que cela soit fait et que lorsque vous parlez de transparence, cela y contribuerait. Car entre l'information un peu incomplète et les écarts que nous avons chaque année, qui sont plus ou moins normaux mais quand-même importants, entre le budget et le compte administratif, je ne peux pas vous dire aujourd'hui, s'il faut passer à 58 % la couverture des recettes « petite enfance », s'il faut faire le terrain de tennis cette année ou l'année prochaine... Nous allons voter tout à l'heure le déclassement de deux bâtiments dans le but de les vendre, et j'ai demandé en commission l'estimation de leur valeur pour savoir combien cela va rapporter et l'on n'a pas été capable de me répondre. C'est une recette qui va arriver dans l'année qui vient et l'année d'après et cela va changer le niveau de recettes peut-être d'1 000 000 d'€ ou quelque chose comme cela... Donc je ne peux pas amener les propositions concrètes que vous nous réclamez toujours mais non ! je suis désolé, nous sommes des élus d'opposition qui faisons avec les éléments que nous avons ; nous présentons de grands principes que nous défendons et un de nos grands principes budgétaires est de s'appuyer beaucoup plus sur l'intercommunalité pour faire des économies, après, des chiffres et des éléments plus précis, peut-être nous en débattons sur le budget si nous avons beaucoup plus d'éléments mais ce soir, je m'en tiendrai à ces grands principes. »

M. LEBRUN : « En fait, ce n'est pas mal de ne pas proposer de chiffres car là, il y a des propositions ! La question de l'intercommunalité est une vraie question et je pense que les dépenses publiques globalement en France ont augmenté à cause de l'intercommunalité, à cause de la mise en place de l'intercommunalité il y a une quinzaine d'années. J'en suis persuadé. Après, c'est à nous de travailler sur la façon dont nous pouvons améliorer les choses. »

.../...

Mme RUPH : « Je vais avoir une approche un peu plus pragmatique. Le tableau qui nous est présenté l'est fait par ordre alphabétique comme l'a fait remarquer Monsieur Issakidis de « administratif » à « Versailles Grand Parc ». Pourrions-nous, et c'est un petit travail que nous avons fait là, le présenter la prochaine fois en dégressif de chiffres par exemple et en pourcentages ? Le taux de couverture est intéressant mais avoir aussi une notion du pourcentage de ce que pèse chacune de ces lignes dans l'ensemble.

Si nous faisons l'exercice « grosse maille » comme vous l'avez fait, et en regroupant quelques lignes qui nous semblent aller ensemble, voilà ce que nous obtiendrions :

Mme Rupp en profite pour demander si, lors des prochaines séances, il pourrait être offert aux élus de l'opposition, de pouvoir diffuser des documents sur les écrans.

La première ligne : si nous regroupons technique-bâtiment-espaces verts-voirie, nous obtenons un peu moins de 40 % des dépenses nettes. Vous l'avez dit, il faut refaire les tuyaux, pas mal de choses, beaucoup de frais de personnel mais néanmoins c'est de très loin le premier poste de dépenses de la ville. Nous l'avons un peu abordé mais clairement, les appels d'offres, les économies d'énergie dont nous avons beaucoup parlé il y a quelques années et sur lesquelles nous ne sommes pas beaucoup revenus nous paraissent être des postes sur lesquels nous pouvons faire des économies sur ce premier poste de dépenses. Nous avons appris récemment que Viroflay avait obtenu une 2^e fleur ce qui est un élément intéressant mais n'est-ce pas quelque peu anecdotique par rapport, comme le disait Monsieur Issakidis, aux enjeux importants qui nous attendent.

Le deuxième grand poste, si nous le regroupons, est : « enfance-jeunesse-petite-enfance ». Cela représente presque 3 000 000 d'€ soit 20 % de ces dépenses nettes et là-dedans la réforme scolaire représente 0.015 % des dépenses nettes ; pour relativiser un peu car nous en entendons beaucoup parler et du coup la réforme scolaire est, finalement en pourcentage, un poste... oui 0.015 %. Eh bien c'est 0.15 % du budget enfance-petite enfance-jeunesse et 0.015 % des dépenses nettes de la ville. Oui sur le total de 14 millions. 200 000 € sur 3 millions, cela fait 1.5 % du budget enfance-jeunesse-petite enfance et cela fait 0.015 % des dépenses totales nettes de la ville. Nous voyons donc que ce n'est pas un coût relatif aussi important que cela. La deuxième chose que nous voulions signaler sur ce point-là : vous l'avez dit le taux de couverture est important et cela peut être logique car nous avons des enfants et les gens qui ont des enfants participent et le font plus que ceux qui n'en ont pas mais il est quand-même important, c'est un des plus gros taux de couverture parmi les dépenses puisqu'il n'est pas loin de 60 %. Après nous pourrions effectivement étudié s'il pouvait être un peu plus à 58 ou à 55 et ça nous ne le savons pas non plus mais nous constatons qu'il s'agit d'un taux de couverture important. De manière plus générale et philosophique, il ne nous paraît pas aberrant d'investir 20 % de nos dépenses dans l'avenir représenté par nos enfants et notre jeunesse. Pour paraphraser une phrase assez parlante, il nous semble sur ce point que nous ne devons pas injurier l'avenir et l'avenir ici, ce sont bien nos enfants.

Après, le 3^e poste est « l'administratif » qui représente 18 % quand-même des dépenses nettes de la ville. C'est vrai que nous ne savons pas exactement ce que ce poste comprend et nous pouvons imaginer que, comme vous l'avez dit, il y a une partie des frais de personnel importante mais néanmoins il y a un sujet dont nous parlons beaucoup et qui porte ses fruits : la mutation numérique ou digitale. L'administratif, que ce soit au niveau de l'Etat, des communes ou des entreprises est vraiment un des postes le premier visé dans la recherche de réduction de coûts via la révolution numérique ou la convergence digitale.

.../...

Pas mal de choses sont faites à Viroflay et nous en avons parlé ce soir ; nous avons maintenant dématérialisé le conseil municipal, les démarches en ligne, le portail famille ; des choses sont faites et peut-être faut-il poursuivre dans cette voie-là, aller plus vite, plus loin et en tout cas c'est certainement et dans la société en général une piste à la fois de services pour faciliter la vie des habitants mais à la fois une source d'économies.

Le 4^e point est le « culturel » avec 8 % des dépenses nettes. Etant donné ma profession et le milieu dans lequel je travaille, je ne vais pas aller contre cela car le culturel n'est pas juste un luxe mais un élément important de la vie et du développement qui doit être accessible à tous. Est-ce que toutefois nous ne pouvons pas explorer une piste de taux de participation, de la même manière que nous l'avons pour tout ce qui est « enfance » ? En gros, nous avons des enfants et nous devons payer pour les services en face ce qui est fait avec une dégressivité selon ses revenus ; n'y aurait-il pas moyen d'imaginer des choses qui s'en rapprocherait au niveau de la culture, l'objectif étant de garder un investissement important mais qui soit modulé au niveau de la contribution en fonction des profils ? C'est là encore une piste et nous n'avons pas de solution concrète à proposer mais cela nous paraîtrait intéressant pour pouvoir maintenir ce budget qui encore une fois est assez élevé pour la ville.

Le « sport » : 7 %. Nous nous sommes exprimés souvent sur le sujet. Là aussi le budget est loin d'être négligeable et nous pensons, comme pour la culture, qu'il s'agit d'un poste qui doit être maintenu.

Nous arrivons ensuite à la communication. J'ai regroupé « communication », le « coût du conseil municipal » et le coût de « l'évènementiel ». Là, ce qui nous paraît être une bonne nouvelle et Monsieur Issakidis a dit qu'il fallait que nous fassions tous des efforts, c'est qu'il nous semble que ce sont des postes et un budget sur lesquels cela dépend beaucoup de nous, de nos comportements. Il faisait allusion à des dépenses somptuaires et je ne dirais pas forcément cela de Viroflay mais nous pensons que pour la communication qui se situe entre 800 et 900 000 € et qui fait quand-même plus de 4 fois le coût de la réforme scolaire... voilà c'est juste pour mettre en rapport les choses les unes par rapport aux autres. Le conseil municipal représente plus de 300 000 € et donc encore une fois, plus cher que ce que nous avons mis pour la réforme scolaire ; voilà, nous sommes tous partie prenante et je ne sais pas le détail des coûts qui sont derrière ce montant mais ce qui est certain c'est que notre groupe est prêt à l'étudier en détail, à participer et à faire en sorte qu'il soit réduit ; nous n'avons demandé aucune tablette et nous venons avec nos matériels personnels , encore une fois la dématérialisation c'est bien mais voilà, ces 3 postes là : communication, conseil municipal et évènementiel nous paraissent à travailler.

Après, cela va aller très vite car il s'agit de postes dont vous avez beaucoup parlé au niveau de l'Etat, de l'environnement économique global ; les temps sont difficiles, les gens sont touchés, nous devons abonder davantage au chômage etc... mais nous ne pouvons pas dire que ce soit des postes qui plombent le plus le budget de Viroflay.

Le social : moins de 600 000 € ; 4 % ; l'urbanisme 1.8 % ; les affaires économiques 0.2 % des dépenses nettes ; le summum étant Versailles Grand Parc qui pour l'instant nous rapporte de l'argent. Oui tant mieux que cela nous rapporte de l'argent mais à l'époque cela nous a quand-même été vendu, en connaissant les difficultés qu'il y a dont nous avons parlé tout à l'heure mais l'idée était quand-même de profiter de cet argent pour aller vers des projets au niveau de la communauté d'agglomération, qui, à moyen-long terme, devaient être des pistes d'économies pour toutes les communes concernées.

.../...

Nous l'avons aussi dit ici, à de multiples reprises, nous ne voyons pas très bien quelles sont les compétences significatives qui sont développées, non plus quelles sont les pistes d'économies mais nous constatons que nous sommes contents de mettre une ligne « Versailles Grand Parc » avec – 40 (-0.3 %) des dépenses nettes. Cela donne la place que nous accordons pour le moment dans nos investissements et dans nos dépenses nettes à la communauté d'agglomération. »

M. LEBRUN : « Je n'ai pas bien compris ce que vous disiez sur Versailles Grand Parc mais ce sont les ajustements de facturation diverses et je veux dire que cela est insignifiant. Vous savez, Versailles Grand Parc nous redonne environ 2 000 000 d'€ et nous aurions peut-être la dotation d'intercommunalité que Versailles Grand Parc nous reverse parce que Versailles Grand Parc récupère la taxe sur les entreprises de Viroflay et nous rend le différentiel avec les dépenses que nous avons transférées. Nous pourrions donc avoir un montant beaucoup plus important que les 40 000 € qui sont ici dans ce cas-là. »

Mme RUPH : « Effectivement, nous pouvons nous demander pourquoi, juste pour ce point-là, cela n'a pas été mis. Peut-être parce que sinon nous aurions eu un « revenu », enfin des dépenses nettes extrêmement positives et dont la question quand-même aurait été : que faisons-nous de ces 2 000 000 d'excédent annuel même si, et nous l'avons bien compris, ils ne seront pas éternels ? »

M. LEBRUN : « Cela est faux car ils vont être éternels, théoriquement puisqu'ils sont issus de la commission locale de compensation des transferts de charges, la CLETC, qui a défini lorsque nous avons transféré les charges, le niveau de recettes transférées, le niveau des charges transférées, le différentiel etc... reversé aux communes. Ce montant est figé depuis le début et il n'évolue pas au rythme de l'inflation. Mais nous ne l'avons pas mis et je vous l'ai rappelé tout à l'heure ; j'ai redis les recettes que nous avons en face dont Versailles Grand Parc et en l'occurrence, l'ensemble des recettes dégage au final un excédent de l'ordre de 2 000 000 d'€ budgétaires qui servent ensuite à financer les investissements. C'est comme si des entreprises nous payaient ces recettes-là.

Cette présentation vaut ce qu'elle vaut mais nous avons des services supports : les services « bâtiments » notamment qui sont des supports pour les autres services : les écoles, les crèches, tous les bâtiments municipaux, les dépenses de personnel, les dépenses de fluides sont dans ce poste-là qui devrait éventuellement, si nous travaillions sur une répartition analytique, retransféré selon les m2 ou je ne sais quelle clef, sur les différents secteurs qui sont-là. En fait, nous n'avons que les dépenses directes qui sont affectées à ces différents secteurs. Nous pourrions travailler sur l'indirect et là peut-être que les choses seraient assez différentes. »

M. ISSAKIDIS : « Je voulais tout d'abord remercier nos collègues de leurs interventions. J'ai noté plusieurs points intéressants et je suis content que finalement la mayonnaise prenne un peu. J'entends des idées et c'est bien. J'ai noté du côté de Monsieur Bouffartigue deux idées : essayer de regarder comment nous pouvons traiter des marchés au niveau de Versailles Grand Parc plutôt qu'au niveau de la maille communale et améliorer la vue des choses en intégrant les éventuelles recettes attachées à des investissements. Je pense que cette deuxième idée part d'un bon sentiment mais à mon avis elle reste quand-même très limitée car je n'ai pas encore trouvé le moyen de rentabiliser un tablier de goudron ou d'asphalte, je pense que les recettes sont proches de 0 ou voire négatives mais il y a peut-être des choses qui m'échappent.

.../...

Nous pouvons imaginer qu'à la marge, effectivement, sur des travaux liés à des terrains de tennis ou autres, nous puissions espérer des adhésions supplémentaires ou des cours réservés en plus grande quantité mais cela ne va pas multiplier par deux ou trois, je crains, les budgets. Mais enfin je reste ouvert et si vous avez des idées, je suis preneur. J'ai noté aussi du côté de Mme Ruph des choses intéressantes. D'abord, une petite erreur liée à l'obligation de synthétiser la présentation et nous n'avons pas du tout évoqué l'impact budgétaire assez positif et important des économies d'énergie que nous réalisons, de l'efficacité énergétique que nous mettons en œuvre par différents types de travaux que je ne vais pas énumérer ici car cela serait fastidieux mais oui, il y a des impacts budgétaires de programmes d'efficacité énergétique qui passent par les chaudières, les doubles vitrages etc... Au-delà, et de façon beaucoup plus vaste, je renvoie à la réunion d'avant-hier sur les ZAC. Je ne sais pas si cela a été noté mais le plan qui a été présenté est un plan qui s'inspire fortement d'un concept qui provient de l'Union Européenne et qui s'appelle le polycentrisme. Je vais donc faire une toute petite parenthèse très courte sur le sujet, je vous rassure. Qu'est-ce que le polycentrisme ? C'est l'aménagement des villes qui permet de mettre à portée des habitants à peu près tous les services dont ils ont besoin pour leur permettre de ne pas se déplacer pour acheter une baguette, un timbre, mettre du courrier dans une boîte aux lettres, pour faire en gros tout ce qu'ils font au quotidien ou un peu au-delà. C'est là le modèle de l'Europe 2020 en matière d'efficacité énergétique et de réduction des gaz à effet de serre qui impactent les stratégies d'aménagement des villes. Alors cela ne se voit pas car ce n'est pas estampiller « développement durable » mais réfléchissez à ces structures et imaginez-vous l'image que cela donne et nous sommes exactement dans cette logique. Cela n'induit pas d'économies d'énergies qui vont se retrouver dans nos budgets mais nous sommes contributeurs indirects d'un ensemble que nous espérons le plus large possible d'initiative dans ce domaine. Ce que je retiendrai en revanche de votre proposition c'est que, et je n'ai peut-être pas bien compris, mais en gros il s'agit de la revisite de la hiérarchie des secteurs qui ont été listés par ordre alphabétique ; vous avez opéré un certain nombre de regroupements, vous avez émis des idées à la hausse ou à la baisse et honnêtement je n'ai pas eu le temps de tout noter mais je suis preneur de ce que vous n'avez pas pu projeter afin que nous puissions nous rendre compte, en définitive, tant chez Monsieur Bouffartigue que chez vous, où récupérons-nous les 622 000 € que nous perdons en 2015. Quelles sont vos propositions concrètes ? Soit au niveau de Versailles Grand Parc et je suis tout à fait preneur parce que je rappelle qu'en début de séance nous décrivions l'espèce de magma dans lequel nous sommes avec le schéma régional de coopération intercommunal et j'adorerais trouver au niveau de Versailles Grand Parc des interlocuteurs qui me disent qu'aujourd'hui ils sont en mesure de prendre des décisions parce qu'ils savent ce qui va se passer demain matin mais je doute de pouvoir en trouver facilement. Si vous avez des idées je suis preneur, dites-moi à qui parler, qui a les idées suffisamment claires sur cela pour pouvoir nous dire qu'un deal peut être fait avec nous et du côté de Mme Ruph, si vous nous dites comment vous répartissez ces 622 000 €, et bien cela m'intéresse beaucoup et je le dit très sincèrement, non pas pour faire un effet de posture. »

Mme RUPH : « C'était juste pour parler de l'erreur sur les économies d'énergie, je crois que j'ai juste dit que nous avons beaucoup parlé, notamment de plans et nous voulions mesurer combien cela nous avait rapporté et nous sommes également très preneurs là-dessus car je crois que vous aviez pu remarquer à l'époque que Monsieur Guénard et moi-même avons fait pas mal de propositions que ce soit au Conseil municipal ou en dehors sur ce sujet-là.

.../...

Il s'agit plutôt d'une interrogation et nous sommes bien persuadés qu'il s'agit à moyen terme de pistes d'économies. Nous aimerions juste avoir une vision un peu plus claire de ce que cela génère et à quel horizon puisque nous savons bien qu'au départ c'est beaucoup d'investissements pour un retour sur investissement et des économies quand-même à assez long terme. »

M. LEBRUN : « Sur ce point-là nous avons fait un calcul sur je ne sais plus quel équipement et nous avons vu que le retour sur investissement était de l'ordre d'une vingtaine d'années. La vingtaine d'années, compte non tenu des évolutions éventuelles des tarifs des fluides. Nous nous rendons compte, comme la plupart de ceux qui font des travaux d'économies d'énergie, que, en même temps que nous arrivons à réduire un peu nos consommations, le prix de l'énergie augmente ce qui fait qu'au final nos dépenses restent au mieux équivalentes, au pire qui augmentent encore un peu. Donc c'est peu la difficulté. Nous l'avons fait sur un équipement et il est difficile de le faire de façon globale parce que cela nécessite des indicateurs physiques et donc un peu de personnes qui relèvent les indicateurs et qui font du contrôle de gestion ce qui représente des frais de personnel. Nous avons un contrôle de gestion mais nous pourrions faire mieux. C'est vrai que les collectivités ont certainement des efforts à faire dans ce domaine du contrôle de gestion, dans les politiques d'achat et en travail intercommunal sur ce genre de choses. D'ailleurs, dans les pistes que j'essaie de défendre auprès de Versailles Grand Parc, il y a la question de la mutualisation. Nous avons clairement des secteurs sur lesquels nous pouvons mutualiser davantage nos services, nos compétences pour essayer de faire des vraies économies. Pour l'instant, nous avons transféré des compétences et nous ne parlons pas réellement de mutualisation dans ce cas-là. Je prends un exemple qui a certainement généré des dépenses supplémentaires à savoir le transfert des conservatoires. Ils ont été transférés en 2010 et maintenant nous avons des établissements qui fonctionnent pas mal sauf qu'il y avait des niveaux de rémunération différents selon les conservatoires. Lorsqu'ils étaient dans les différentes villes, tout se passait bien, l'ambiance était plutôt sympathique et les gens étaient plutôt contents de travailler dans les conservatoires. Et puis, lorsque nous les avons mis tous ensemble, ceux qui étaient moins bien payés se sont dit qu'il n'y avait pas de raison d'être moins bien payés que les autres en faisant le même travail et en étant payés par le même employeur. Nous avons donc essayé de freiner un peu mais au bout d'un an et demi, nous avons dû rehausser l'ensemble, nous avons harmonisé sachant que nous harmonisons toujours par le haut. Sauf à se dire que dans ce cas-là que nous pouvons réduire le nombre de cours, le nombre d'élèves reçu dans nos établissements et nous allons globalement réduire les recettes, les dépenses et globalement les dépenses nettes. Nous aurions pu faire cela et peut-être que nous le ferons un jour mais ce n'était pas dans l'objectif de réduire les services à la population. C'est un exemple sur lequel l'intercommunalité peut générer ce type de conséquence. La mutualisation peut être faite sur un certain nombre de choses : des contrats comme vous le dites que nous pouvons mutualiser mais il faut aussi que ces contrats arrivent à échéance pour pouvoir les relancer et ce n'est donc pas forcément en 2015 que nous le ferons mais peut-être en 2016, 2017 etc... et en tout cas il faut que ces contrats arrivent à échéance à peu près en même temps pour pouvoir les relancer. Il y a quand-même un effet retard mais cela ne nous empêche pas de travailler dessus. Les ordures ménagères font partie de ce principe-là sauf qu'il est vrai que lorsque nous lançons un appel d'offres « ordures ménagères », nous n'avons pas beaucoup de candidats qui se proposent, que ce soit communal ou intercommunal, et au final cela a été Nicollin. Sur les parkings nous pouvons aussi l'envisager.

.../...

Je ne suis pas persuadé que nous ferions de très grandes économies sachant que les différentes villes qui ont des parkings en concession, ont des concessions qui s'étalent sur 10, 12, 15 ans. Donc, pour arriver à harmoniser tout cela, il faut aussi attendre que les concessions arrivent à échéance. Nous ne pouvons pas les arrêter en cours de route.

Ensuite, Mme Billaudel avait une remarque à faire sur la question du digital qui permet de faire des économies, ce qui n'est pas faux. »

Mme BILLAUDEL : « En fait, nous sommes déjà très en pointe par rapport à d'autres communes sur différents sujets et Mme Magne a été pilote depuis très longtemps de la dématérialisation et il y a d'ailleurs eu des articles dans la presse réservée des collectivités territoriales. Nous le sommes également pour tout ce qui est pointage puisqu'aujourd'hui tous les pointages des enfants, et croyez-moi il y en a, sont faits sur des tablettes numériques ; aussi le portail famille etc...

Je voulais également intervenir sur les rythmes scolaires. Je voulais réaffirmer qu'à Viroflay, et depuis longtemps, bien avant moi, bien avant Monsieur le Maire, l'éducation des enfants a été une priorité. Nous n'avons pas attendu la réforme des rythmes scolaires pour faire la piscine pour tous, la musique pour tous... Si demain, il y a un projet vraiment important, nous le soutenons. Nous avons investi dans des tableaux numériques interactifs, dans des salles informatiques... Ce qui nous fait râler et pas que nous parce que les parents aussi, c'est que cette réforme est inadaptée, qu'il y avait les moyens de faire une réforme sans que cela coûte ce prix-là aujourd'hui. Nous n'allons pas faire ce débat-là aujourd'hui mais nous nous réunirons à nouveau sur le sujet mais quand nous voyons les premiers retours des conseils d'écoles, cela ne fait que le confirmer et c'est quelque chose que j'ai affirmé depuis le début, depuis les réunions lors desquelles nous avons préparé... Bien entendu que la problématique du coût est une problématique pour tout le monde mais que ce n'était sûrement pas la priorité. Si nous avons été convaincus, dès le départ, qu'il s'agissait d'une réforme positive, je pense que personne autour de cette table n'aurait râlé sur le coût. »

M. LEBRUN : « Je reviens un tout petit peu sur le début de l'intervention de Monsieur Bouffartigue. Vous dites que depuis 7 ans, j'ai un discours alarmiste, que mes prévisions ne se réalisent jamais parce que nous avons un excédent réel plus important que l'excédent budgétaire. Je préfère cela parce que cela montre bien que le budget est un plafond de dépenses que nous devons réaliser et en fait, si nous pouvons réaliser un peu moins de dépenses que ce qui était prévu et si nous pouvons réaliser plus de recettes, je préfère. Rappelons aussi que l'excédent de fonctionnement nous permet de financer nos investissements. Il y a 7 ans, nous n'étions pas endettés ; maintenant nous le sommes à hauteur de 5 000 000 d'€ ce qui n'est pas encore énorme mais les excédents que nous avons pu faire, nous ont permis de financer un certain nombre d'investissements de la ville qui se voient et qui sont très utilisés sans avoir à emprunter de façon trop importante ce qui n'est pas plus mal parce que vous savez que l'emprunt coûte via les intérêts. Quand je vous entends dire que mon discours est alarmiste et que ce que je dis ne se réalise pas, j'ai l'impression que vous n'avez pas conscience de ce qui va se produire dans les années à venir. J'ai presque l'impression d'entendre Monsieur Hollande en 2012 lorsqu'il disait que la crise n'existe pas ! En l'occurrence, la crise existe, je l'ai rencontrée, je ne suis pas le seul et les Viroflaysiens ont vu leur feuille d'impôts augmenter de façon extrêmement importante en 2 ans, donc ils le voient aussi, sans impact car ils ne voient pas le résultat sur les comptes publics de la France et si je suis aussi pessimiste, je le suis depuis peu de temps.

.../...

En plus, je siège au conseil général et je vois ce qui s'y passe ; je siège à l'intercommunalité et je vois ce qui s'y passe ; je vois que toutes les collectivités notamment de l'Ouest parisien, sont systématiquement traitées de la même façon par le gouvernement actuel. On nous dit que nous pouvons augmenter nos impôts car la population peut le supporter ! C'est toujours ce discours que j'entends. Le préfet en ce moment me dit qu'il faut que j'augmente les impôts car je suis en dessous de la moyenne ! Pareil pour le département, or c'est encore plus difficile car la marge de manœuvre est encore plus limitée. Et je ne vous parle pas de l'ensemble des contraintes du département car cela va être une vraie catastrophe. J'ai donc cette vue d'ensemble et je vois que les trois années à venir vont être très périlleuses. Généralement, le débat d'orientations budgétaires me permet aussi de dire ce que nous souhaiterions faire en nouveaux services en direction de la population en fonction des nouveaux besoins que nous avons ressentis et là je pense que dans les trois années à venir ce sont plutôt des diminutions de service que nous allons travailler. D'abord nous allons travailler sur les économies que nous pouvons faire en terme de fonctionnement, de gestion et tout cela et une fois que nous aurons gratté jusqu'à l'os, il faudra gratter l'os lui-même. Ce qui veut dire qu'il faudra supprimer des services. C'est là que nous allons aller voir la population en nous demandant ce que nous sommes prêts à laisser de côté. J'ai discuté avec un nouveau maire qui a repris une commune gérée par une autre tendance politique il n'y a pas longtemps, il m'a dit que pour lui c'était clair : il supprime des postes d'ATSEM ; elles étaient au nombre de deux par classe et il en supprime une par classe ce qui ne lui fera pas faire d'économies immédiates car pour la plupart, elles étaient titulaires ; il ferme un gymnase etc... tout un tas de mesures pour réduire de façon drastique les différentes sources de dépenses. Il réduit aussi de façon forte le budget de communication de cette municipalité, budget qui était loin d'être le nôtre mais largement plus important et en fait il prend des mesures de sauvetage. A Viroflay, nous ne sommes pas encore à « sauve qui peut » mais pas loin... Et heureusement, nous avons une politique financière, budgétaire extrêmement prudente ce dont je me réjouis et ce pourquoi je remercie tous les jours les municipalités précédentes d'avoir eu cette modération budgétaire et financière pour nous permettre d'être encore à un niveau avec encore quelques marges de manœuvre. Mais néanmoins nous devons travailler sur les économies de dépenses.

Sur le logement social, vous dites qu'il s'agit d'un échec et c'est à vous de voir. Pour moi, l'échec c'est de nous dire de ne faire quasiment que du logement social pour Viroflay ce que je trouve un peu dommage. Lorsqu'il nous est dit de passer de 20 à 25 % sans aucune justification, de suite, cela augmente de 120 000 à 250 000 € les pénalités à payer uniquement par ce changement de taux. Tout cela, avec une ministre qui a dit que nous devons passer de 20 à 25 %. Pourquoi pas 30 ou 35 % ? Là-dessus je suis très critique parce que nous voyons que les efforts qui sont menés par la ville ne portent pas leurs fruits parce que les pénalités s'appliquent ; elles s'appliqueront car le préfet en a parlé ce matin devant le conseil général ; elles s'appliqueront quoiqu'il arrive. Il se réjouissait d'ailleurs que les communes dites carencées, c'est-à-dire, qui n'avaient pas atteint leurs objectifs sur la dernière période triennale étaient moins nombreuses que lors de la période triennale précédente. Je lui ai dit assez rapidement qu'à la fin de la période triennale actuelle, avec la question des 25 %, nous allons avoir un triplement voir un quadruplement du nombre de communes carencées parce que personne ne va réussir à tenir ces objectifs ! Les pénalités vont donc tomber de façon assez importante. J'ai déjà parlé 50 fois du logement social et des pénalités mais nous continuons à en faire. Nous le revendiquons et la réunion que nous avons eue mercredi soir précise aussi le fait que nous souhaitons en faire mais de façon raisonnée, maîtrisée et de façon répartie dans la ville. Ce qui est la meilleure façon de le faire à mon avis.

.../...

J'ai fait un tout petit décompte, en prenant la DGF, la péréquation, la réforme des rythmes scolaires et la loi SRU : sur deux ans, sur les évolutions 2013-2014, 2014-2015 : au total c'est 1 134 000 € de recettes en moins ou de dépenses en plus. En deux ans, sachant que nous n'avons pas encore entamé 2016-2017 car là aussi, la péréquation va augmenter, la DGF va diminuer, si nous devons compenser cela stricto sensu par l'impôt, cela correspondrait à + 11.7 % d'impôt. Il est hors de question que nous fassions cela ! C'est une évidence et pourtant la solution de facilité consisterait à dire que les Viroflaysiens peuvent payer comme le préfet le dit. Ce n'est pas le cas ; si nous pouvons arriver à ne pas augmenter les impôts, nous essaierons de le faire et nous le revendiquons les uns et les autres parce que les Viroflaysiens en ont assez des hausses d'impôt mais j'espère que nous arriverons à tenir ce cap car le chiffre de 1 134 000 € sur deux ans est effrayant et le pluriannuel nous montrera qu'il va passer à 1 400 000 / 1 600 000 au global sur 4 ans facilement à mon avis. Et encore, il y aura toute une série en cascade : comme les autres collectivités vont aussi voir leurs dotations diminuer, elles vont serrer les boulons sur des politiques facultatives mais qui, alimentaient les échelons d'en-dessous c'est-à-dire les communes sur du fonctionnement des crèches, des centres de loisirs, un certain nombre de sujets notamment pour le conseil général, et si nous serrons les boulons partout, forcément, ces politiques facultatives vont se réduire, voire disparaître et les financements que nous touchions par le haut ne vont pas arriver jusqu'ici. Donc, de façon induite, nous allons nous demander comment faire pour compenser cette diminution. Par exemple, le conseil général nous donne 250 000 € chaque année pour les crèches et les centres de loisirs. Or, si dans deux ans, nous n'avons plus les moyens de le faire, ce sont 250 000 € qui disparaîtront des recettes de la ville de Viroflay pour lesquels il faudra aussi trouver des compensations. La région va avoir à peu près le même type de phénomène et Versailles Grand Parc aussi. Nous ne pourrons plus rien reverser aux communes et ceux qui étaient faits jusqu'à présent aux communes, vous le disiez tout à l'heure, étaient faits principalement pour de l'investissement et non pour le fonctionnement. Ce qui est plutôt une bonne chose car reverser des dotations pour du fonctionnement, dotations qui ensuite disparaissent, nous met en difficulté et nous oblige à réduire notre fonctionnement. En fait, nous n'avons pas encore vu cette cascade mais elle va arriver et je commence à le voir par le biais des associations. J'ai vu des associations d'anciens combattants au 11 novembre et elles disent que le conseil général commence à réduire les subventions. Elles me disaient avoir reçu un papier de demande de subvention qui leur précisait que maintenant cela devait être numérisé. Très bien car nous essayons aussi de faire des économies par ce biais-là en passant à la dématérialisation. Et je leur disais qu'elles avaient encore de la chance dans la mesure où on vous demande encore de déposer vos dossiers car d'ici deux ans je pense qu'il n'y aura quasiment plus de subventions. Elles m'ont répondu alors que là, elles comprenaient. Bien. Mais d'autres associations se disent quand elles commencent à avoir des diminutions des subventions publiques de la part de la région et du département qu'elles vont aller voir le Maire. Elles me demandent alors de compenser ce qui est le cas cette année pour l'USMV qui me dit avoir un complément de subvention à me demander de l'ordre de 40 000 € par rapport aux 200 000 € qui existaient jusqu'à présent dont, dans ces 40 000 €, des subventions que nous pouvions toucher avant par les fédérations qui se sont vues maintenant serrer leurs robinets par l'Etat... Elle se retourne donc vers la mairie en nous demandant de lui donner plus d'argent sans avoir conscience du fait que l'argent d'en bas comme celui du haut, vient du même portefeuille : celui des contribuables. Il s'agit donc d'une prise de conscience que nous devons avoir collectivement en se disant que ce qui est coupé en haut, nous ne pouvons pas le demander en bas. C'est donc à chacun de faire les efforts nécessaires et suffisants pour faire en sorte d'absorber cela en espérant que la situation économique de la France se redresse le plus vite possible ce à quoi je ne crois pas.

.../...

Le phénomène qui consiste à dire que les autofinancements des communes, les collectivités vont se réduire de façon considérable en 2015-2016 ce qui va réduire de façon considérable l'investissement des collectivités locales qui correspond à 70 % de l'investissement public en France et réduire cet investissement veut dire que c'est le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics et les autres entreprises qui vont en supporter la charge. Je peux vous dire que le Bâtiment, sur l'année 2014 est arrivé à un niveau de construction qui est celui de 1940. Nous n'étions jamais arrivés à un niveau aussi faible. Cela vous donne tout de suite l'incidence que cela va avoir sur l'économie dans les mois à venir. Alors des lois y sont peut-être pour quelque chose là-dedans mais le niveau économique actuel y est pour quelque chose et le niveau économique futur. Je veux bien essayer d'être optimiste et je le suis plutôt dans la vie mais là, en l'occurrence, un certain nombre d'éléments ne me font pas du tout plaisir et je ressens qu'au niveau de la population, nous n'avons pas encore complètement assimilé le fait que nous allons vraiment devoir faire des efforts. Car c'est cela qui est demandé et les efforts seront faits partout. »

M. BOUFFARTIGUE : « Dans mon intervention tout à l'heure je n'ai parlé que des comptes administratifs. Le but n'était pas de dire que nous avons les moyens car il existe un écart entre le budget et le CA. Nous avons les moyens car au CA, nous avons augmenté en 4 ans notre autofinancement de 1 400 000 €. Il est sûr que cette marge de manœuvre que nous nous étions donnée va être mangée après on verra. Peut-être suis-je d'un optimisme béat mais l'expérience m'a montré que vous nous faites beaucoup de prophéties et de politiques fictions très négatives. Là, nous allons clairement manger une grande partie des marges de manœuvre que nous nous étions données mais si nous les mangions à hauteur de 1 100 000, nous reviendrions au niveau de 2009. Était-ce « sauve qui peut » en 2009 ? Que cela nous demande des efforts, c'est sûr. Que la population ne se rende pas vraiment compte... Le problème du financement des associations que je connais bien est un problème partout, le problème du bâtiment aussi. D'accord mais après, est-ce « sauve qui peut » ? A un moment donné, il faut arrêter de se faire peur et je préfère l'optimisme actif. Nous ne sommes quand-même pas dans une situation à Viroflay de « sauve qui peut » et je ne suis pas convaincu mais peut-être qu'un jour je me dirais que je me suis trompé, que nous ne serons jamais dans « sauve qui peut ». Que nous devons faire des efforts, réfléchir à faire des économies, à mutualiser, peut-être diminuer des choses qui sont superflues je ne sais pas, peut-être mais pas « sauve qui peut ». Ne jouons pas à nous faire peur comme cela car nous ne sommes pas constructifs lorsque nous faisons cela. »

M. LEBRUN : « Alors j'arrête de dire « sauve qui peut » mais franchement, j'ai discuté avec beaucoup de collègues maires de Versailles Grand Parc et d'ailleurs, d'autres départements ; le congrès des maires arrive la semaine prochaine et je peux vous dire que cela va être une thématique générale. Nous avons entendu dire qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'impôts en 2015 ; peut-être mais ce sont les impôts locaux qui vont augmenter et de façon très importante. Le « sauve qui peut » dont je parle et notamment au niveau du conseil général : la dotation générale de fonctionnement du conseil général est de 140 millions d'€ ; en 2017 elle sera de 17 millions d'€ ; nous passons de 140 à 17 ce qui fait – 123 millions d'€ d'un seul coup. L'autofinancement du conseil général est, en 2014, égal aux amortissements c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'autofinancement volontaire ; nous n'arrivons pas à faire une épargne volontaire : 80 millions d'€ donc en supprimant 123 millions d'€ en 3 ans, nous mangeons totalement l'autofinancement qui est obligatoire et qui est de l'amortissement.

.../...

Et le conseil général a des dépenses sociales obligatoires et donc nous ne savons pas comment nous ferons dans 3 ans pour financer tout cela. C'est pour cela que quand je vois le fonctionnement en cascade qui va se produire, je vois bien que nous allons devoir prendre des mesures drastiques sur un certain nombre de sujets et pour arriver à absorber cela. En même temps, le nombre de bénéficiaires du RSA augmente, l'écart entre les dépenses sociales que nous faisons et les compensations de l'Etat qui augmente encore c'est-à-dire que l'Etat nous doit chaque année 100 à 110 millions de plus sur les compensations non faites sur les dépenses sociales qu'il devait compenser, il nous fait de la péréquation... Vous voyez que ce sont des choses infernales et je vous dis que nous sommes dans un système infernal qui s'est mis en place d'où mon pessimisme qui n'était pas celui-ci il y a 2 ou 3 ans. Nous allons donc essayer d'être positifs et d'avancer mais je vois vraiment l'impact sur l'investissement. Il y a deux ans je disais que les nouveaux élus du conseil général de 2015 allaient être les liquidateurs du conseil général, que nous allions être élus pour faire la liquidation judiciaire et je voyais déjà venir cela dès 2012. Alors après, il va être facile de dire que les conseils généraux ne s'en sortent pas et qu'il faut les supprimer. La meilleure façon de les supprimer est de les saigner à blanc et une fois qu'ils sont saignés, les supprimer et re-répartir les compétences. Mais répartir les compétences avec des dépenses déjà déséquilibrées par rapport aux recettes, cela veut dire transférer à des collectivités du dessous, intercommunalités, communes, métropoles..., déjà un déficit. C'est donc cette vue d'ensemble que j'ai et je souhaite qu'elle ne se produise pas mais je crains qu'elle se produise. Derrière, nous allons travailler, nous allons nous y mettre, nous allons relever les manches et faire quelques économies. Quand j'entends dans les débats sur les rythmes scolaires que cela nous coûte 220 000 € nets, qu'il est proposé de supprimer les 3 semaines de colonies pour 40 enfants dans la ville qui coûtent 20 000 € et que vous nous dites de ne pas les supprimer car cela est dommage pour les enfants car cela leur sert, d'accord mais si nous voulons ne rien supprimer, il faudra derrière assumer le fait que nous aurons des augmentations d'impôts. Je sais que, régulièrement votre groupe, et notamment Philippe Marguerit, n'était pas dérangé sur le fait d'augmenter les impôts. J'ai cru comprendre dans son discours pendant un certain nombre d'années, que cela était possible car les impôts correspondaient à des services rendus à la population et que cela donnait une sorte de solidarité entre les uns et les autres ; pourquoi pas ? Mais ce n'est pas notre vision des choses. »

Mme RUPH : « Merci pour le calcul des 1 134 000 € et donc c'est la DGF, les rythmes scolaires, la péréquation et la loi SRU. C'est intéressant d'avoir le détail si nous voulons travailler sur l'évolution et... Ils sont regroupés comme cela ? Je trouvais cela bien justement d'avoir ce chiffre qui est parlant. Nous nous disons qu'en deux ans c'est 1 000 000 et puis en 2 ans, c'est... »

L'autre chose, mais je suppose que cela rebondit sur les subventions, et j'ai oublié d'en parler tout à l'heure mais sur le patrimoine, il y a 1 ou 2 lignes sur lesquelles nous voyons que les dépenses nettes sont assez peu élevées voire positives. Sont-ce les subventions qui expliquent ?... par exemple la ligne « patrimoine » ou autre que finalement cela nous coûte moins cher que ce que nous dépensons... Je me demandais si c'était les subventions ou si nous pouvons imaginer que... Oui « patrimoine » c'est 154 % de notre couverture donc en dépenses nettes, c'est - 66 000 €... »

M. LEBRUN : « Il est possible que ce soit le fruit des locations que nous pouvons avoir de notre patrimoine immobilier car vous savez que nous avons un certain nombre de logements loués au personnel. Nous percevons des loyers et il s'agit certainement des recettes liées aux loyers et peut-être aussi le Pavillon d'Elvire. »

.../...

Mme RUPH : « Encore une fois, ce n'est pas pour chercher mais il y a sûrement des pistes à creuser puisqu'il y a des lignes que nous arrivons à rendre assez positives donc il est toujours intéressant de savoir pourquoi aussi et pas que concernant les lignes négatives.

Je vais finir sur les rythmes scolaires par rapport à ce que disait Mme Billaudel. Nous ne nions pas que 220 000 €... c'est pour relativiser quand même mais après nous ne disons pas qu'il s'agit d'un coût supplémentaire ; ce que nous voulions juste dire par là c'est que s'il y a des dépenses à faire, et nous aussi nous nous sommes exprimés sur cette réforme que nous n'avons pas jugée forcément bonne, mais en terme de communication, nous avons finalement beaucoup entendu le coût et nous trouvons que cela est assez dommage alors que nous partageons assez... Mme Billaudel, à la dernière réunion de bilan, alors que nous partageons les difficultés pratiques de mise en œuvre et le fait que cette réforme n'était pas forcément adéquate..., a terminé la soirée en répétant que cela coûtait cher, ce que vous avez aussi écrit dans l'édito de l'Echo de Viroflay et cela est un peu dommage que ce soit le message que nous retenions alors qu'encore une fois, relativement, ce n'est pas si élevé que cela et que nous pensons qu'il s'agit quand même d'argent bien placé. Oui. C'est au bon endroit et après nous aurions peut-être aimé en faire autre chose...

Concernant les colonies, je ne sais pas qui a suggéré de les supprimer mais ce n'est certainement pas nous... »

Mme BILLAUDEL : « Nous ne parlons pas de la même chose et je pense que vous faites allusion aux classes de découverte... Ce n'est pas cela et pour l'instant, elles ne sont pas encore supprimées, même si cela va venir. Mais ce sont les séjours d'été et cela avait été fait. Pour Arc'Ados, cela a été supprimé de la façon dont nous le faisons à l'époque, au profit d'autres choses qui sont beaucoup mieux.

Maintenant, sur le coût et nous en avons parlé à la dernière réunion, je rappelle qu'en plus des 225 000 €, il faut rajouter la participation des familles. Nous ne pouvions pas faire cela sans en parler. Je ne crois pas que nous en avons beaucoup parlé et je crois que ce qui a été la principale était de faire quelque chose et d'essayer de le faire bien malgré toutes les réticences que nous avons. Le service a fait un travail de qualité, à améliorer encore et ça nous le savons, nous l'avons toujours dit, mais bien entendu que nous avons abordé le coût, c'était inévitable et les familles râlent sur le surcoût et surtout sur le temps supplémentaire en grande collectivité. »

M. LEBRUN : « En fait, c'est surtout moi qui parle de coût. J'aime bien les chiffres qui parlent de coût et rappelez-vous qu'en conseil municipal, j'ai déjà dit plusieurs fois : « pourquoi pas une réforme comme cela mais ce n'est pas le moment. » Ce n'est pas le moment compte-tenu de l'état des dépenses publiques. Des dépenses ont été rajoutées aux ménages parce que nous leur faisons supporter une partie de ce coût car cela représente quand même près de 400 000 €, 350 000 € bruts avant recettes. C'est quand même un niveau de dépenses assez important qui est pris sur le contribuable par le fonds d'amorçage et sur l'utilisateur par la tarification. Il s'agit donc quand même de dépenses publiques qui augmentent à un mauvais moment et qui augmentent les prélèvements sur les habitants. C'est donc pour cela que nous nous insurgeons de ce moment-là pour une efficacité très limitée, surtout à Viroflay. »

M. ISSAKIDIS : « J'avais deux remarques et une idée. Première remarque : je ne voudrais pas laisser s'installer l'idée que les élus à Viroflay sont là en fond de cours, qu'ils prennent des balles dans la figure, qu'ils pleurnichent parce qu'on leur baisse ceci ou cela et qu'ils ne sont pas contents ! Ce n'est pas ça l'affaire !

.../...

Ce qui est insupportable en réalité, c'est d'accord que l'on nous baisse la DGF, telle ou telle recette mais en contrepartie, on ne voit pas nos chaînes se déliées. C'est-à-dire que l'on nous baisse les recettes mais on ne nous donne pas la liberté de nous débrouiller par ailleurs et c'est cela qui est insupportable. Je pensais à ce film : « la Folie des Grandeurs » avec Don Saluste qui arrive chez les paysans du coin et le prévot lui dit : « Don Saluste, cette année la récolte a été très mauvaise » ce à quoi il lui répond : « Doublez les impôts ! ». Et un peu le sentiment que cela laisse. Il y a une déconnexion totale en définitive entre les uns qui collectent et les autres qui sont là pour trimer et remplir les caisses de ceux qui collectent. Je n'ai aucun problème : on me baisse tout ce qu'on veut mais qu'en contrepartie on me donne une autonomie. Et je ne parle pas des mariages forcés dans lesquels on essaye de nous précipiter et là je renvoie au schéma régional de coopération intercommunale : non seulement, nous sommes sous contrainte, sous tutelle mais on essaye de nous marier de force avec des gens que nous connaissons à peine. Nous sommes quand même aux confins du déni de démocratie ou en tous les cas cela y ressemble fortement.

Sur le logement social, j'y reviens à chaque fois mais je vais toujours répéter la même chose : la moitié du logement social de la ville de Versailles est limitrophe des villes qui entourent cette ville, dont Viroflay. Tout le monde sait qu'une fraction des habitants de Versailles et qui sont sur le trottoir d'en face, font leurs courses à Viroflay, qui envoient leurs enfants dans les écoles de Viroflay, qui vont à la piscine de Viroflay etc... Qu'est-ce que je veux dire par là ? Que cette loi est inadaptée. Elle édicte comme cela de façon tout à fait autoritaire et dictatoriale des quotas et à côté de cela nous n'arrêtons pas de lire quoi ? Que les gens ne sont jamais contents et toujours mal logés ! Pourquoi ? Parce que la loi en question est une absurdité ; elle ne met jamais en rapport les besoins en surface de logements des habitants et les programmes de construction. Demain je fais un bâtiment avec 50 studios de 12 m² et bien je vais faire 50 logements sociaux au sens de cette loi absurde. Si à côté de cela, j'ai 50 familles avec 3 enfants, qui va vouloir aller dans mes studios de 12 m² ? Personne ! Donc je vais construire des studios qui ne vont satisfaire personne et garder des gens mécontents. C'est cela qui ne fait que renforcer ce que je disais tout à l'heure sur le mariage forcée avec les autres communes et le reste...

Pour finir une idée : je me disais après tout si le point ultime de la démocratie participative ne serait pas de dire aux Viroflaysiens que tout ce qu'ils voient là, nous l'ouvrons au financement, des sujets vous intéressent, vous voulez mettre de l'argent dedans et bien allez-y, contribuez, soyez mécènes des activités de la ville qui vous intéressent et comme cela vous serez en expression directe entre vos besoins et l'organisation des services que nous mettons à votre disposition. Or j'imagine que dans la loi tout cela n'est pas disposé mais nous en sommes là, il faut être imaginatif, audacieux et trouver des choses nouvelles et donc je soumets cette idée. »

M. HOFFMANN : « Merci Monsieur le Maire. Je suis désolé mais je ne peux pas ne pas intervenir lorsque j'entends les débats de ce soir. J'aurais tendance à dire que je suis de la génération de la dette publique et du déficit. Je suis né peu de temps avant le 1^{er} choc pétrolier et depuis plus de 40 ans nous vivons dans cette dette et ce déficit permanents qui me font voir apparaître devant nous un mur que nous allons nous prendre à pleine vitesse.

.../...

Alors même que nos instances nationales semblent prendre conscience petit à petit de cette situation puisqu'aujourd'hui elles se délestent d'un certain nombre de responsabilités sur les collectivités locales, sans pour autant par ailleurs, à leur propre niveau faire d'économies en terme de fonctionnement, elles jettent le problème sur le voisin ou l'étage du dessous, je pense qu'à un moment donné ou un autre, même si elles ne le reconnaissent pas ou si elles ne l'ont pas reconnu en 2012, sont conscientes des difficultés économiques dans lesquelles la France se trouve et heureusement notre commune à un bien moindre niveau, aucune entreprise et je parle d'elles car ce sont elles qui sont principalement créatrices de richesse ne pourrait survivre 2, 3 ou 4 ans avec un tel mode de fonctionnement et de financement, aucun foyer ne pourrait vivre aussi longtemps avec ce mode, sans tomber dans le surendettement et je crois rêver quand j'entends dire qu'il faut être optimiste. Quand j'entends dire qu'il ne faut pas voir les choses de façon aussi négative. Quand comprendrons-nous en France que nous avons des responsabilités, que nous ne pouvons pas en permanence vivre à crédit, dans l'endettement et reporter aux générations futures les choix absurdes que nous avons pu faire pendant 40 ans ? Si aujourd'hui, à Viroflay, nous avons la chance de vivre dans une commune qui a été administrée de façon, me semble-t-il, saine ces dernières années, n'utilisons pas cet argument pour nous donner une marge de manœuvre que le pays n'a pas et que nous ne devons pas avoir non plus. Je pense qu'il faut, à ce niveau-là, que nous arrivions à prendre conscience et je souhaite qu'un jour les Français soient tous conscients de cela. Alors je n'ai pas la recette clef pour essayer de faire partager ce point de vue à tout un chacun et nous voyons bien autour de cette table ce soir que déjà là il n'est pas partagé ; il y a certainement un gros travail de pédagogie et de communication à faire que tous nos prédécesseurs n'ont jamais souhaité faire ou n'ont pris le temps de le faire car cela était plus facile. Mais à un moment donné il faut quand même que nous fassions face à nos responsabilités et que nous maintenions une gestion saine. Quand le mur arrive, il faut soit freiner, soit changer de direction, soit adapter notre façon de travailler ; il faut en prendre conscience ce qui n'est pas forcément de gaieté de cœur mais cela me paraît juste vital et important. Nous parlions d'enfance, de petite enfance, et bien pensons à eux en ce qui concerne les finances de notre pays et les finances de notre commune. »

M. LEBRUN : « Ce qui me rend optimiste c'est le fait que j'ai des enfants et j'ai contribué à les armer pour être prêts à affronter l'avenir. Je demanderais à l'Education Nationale d'arriver à produire un travail suffisamment de qualité afin d'armer tous les enfants pour l'avenir. Je demande aussi aux parents de le faire. Car si nous n'arrivons pas à faire cela, il est clair que nous allons nous enfoncer encore plus. »

M. BOUFFARTIGUE : « Vous dites que l'Etat ne fait pas d'efforts et qu'il ne réduit pas son train de vie. D'abord cela n'est pas vrai car c'est la première année où l'on va diminuer la dépense publique en absolu. Parce qu'avant nous avons fait des efforts et effectivement cela ne diminuait pas la dépense publique car cela diminuait les dépenses publiques par rapport à la tendance mais là, cette année, la dépense publique va diminuer, si nous tenons les prévisions, et c'est au moins l'objectif que nous nous fixons. Ce qui est important et c'est très drôle de dire qu'il faut que l'Etat réduise son train de vie. Mais dans le train de vie, il y a l'aide aux collectivités. Mais il n'y a pas un bénéficiaire de l'argent de l'Etat qui dit spontanément que ce qu'il touche de l'Etat n'est pas normal et qu'il souhaite que cet argent lui soit enlevé. Nous, les collectivités, nous disons qu'il ne faut surtout pas toucher à l'argent qui nous est versé, c'est sanctuarisé et qu'il faut faire des économies ailleurs. Et bien non ; nous faisons des économies partout y compris sur les collectivités.

.../...

Cela ne nous fait pas plaisir mais il ne faut pas dire : il faut que l'Etat fasse des économies et quand il en fait et bien évidemment il en fait un peu sur les collectivités parce qu'il les finance ce que nous ne trouvons pas normal. A un moment donné, lorsqu'un responsable politique dit qu'il faut faire 100 milliards d'économies et qu'en plus, il ne faudrait pas toucher aux collectivités, je ne sais pas bien où il trouverait cet argent.

La loi SRU est effectivement un peu dictatoriale car c'est le bâton. Mais c'est le bâton qui nous a permis de passer de 5 à 13 % parce que sans bâton, nous ne faisons pas de logement social ou très peu.

L'histoire de l'échelle de la commune : vous êtes les premiers à dire que c'est bien, qu'il faut essayer de répartir les logements sociaux, qu'il ne faut pas tous les faire au même endroit ce que nous faisons avant et ce sur quoi nous avons changé. Alors il nous a été dit qu'il fallait bien trouver une clef de répartition. Nous aurions pu dire qu'il fallait en faire tant dans chaque immeuble, dans chaque rue, dans chaque quartier, dans chaque commune, dans chaque intercommunalité, dans chaque département. La commune a été choisie et franchement ce n'est pas le niveau le plus idiot. Nous aurions fait cela à l'échelle de l'intercommunalité, nous aurions eu des débats du genre : « l'interco d'à côté en a fait beaucoup alors pourquoi nous en demande-t-on ? » Bien non et effectivement cela est un peu technocratique et arbitraire mais ce bâton a marché et le taux de logement social en France a augmenté grâce à lui. De temps en temps les bâtons cela marche. Nous avons en ce moment un bâton financier et j'espère que cela nous poussera à faire un certain nombre de choix notamment au niveau de l'intercommunalité que nous ne faisons pas parce que nous n'en avons pas trop envie et encore une fois ce n'est pas qu'à Viroflay mais à Versailles Grand Parc et dans beaucoup de communes qui traînent des pieds, des coups de bâtons leur sont donnés et peut-être qu'elles arrêteront de traîner des pieds. »

M. LEBRUN : « Je suis d'accord avec vous que c'est dans les situations difficiles que les meilleures mesures sont prises. Il faut assainir les choses ce qui est une évidence. Il faut essayer de profiter de ce moment-là et c'est positif pour justement remettre en cause nos fonctionnements et aller de l'avant. C'est ce que nous allons essayer de faire. Nous allons arriver à faire des choses car les habitants, progressivement, vont prendre conscience qu'ils doivent aussi eux-mêmes abandonner un certain nombre de petites prérogatives. Je vous donne un exemple : s'il y a quelques plantes sauvages ou mauvaises herbes qui poussent dans la rue entre la bordure et l'enrobé, et bien, plutôt que d'appeler le Maire en lui disant que sa ville est mal entretenue, chaque personne, si elle se met elle-même à les enlever, cela est aussi rapide que cela et cela coûte encore moins. Car en plus, nous ne pouvons plus mettre de produits phytosanitaires mais de les enlever à la binette ou les brûler au gaz. C'est sur des choses comme cela que chacun va pouvoir progresser et se dire qu'il est capable de faire des choses lui-même et qui vont aider la collectivité à dépenser moins ou à mieux orienter ses dépenses sur un service plus profitable à la population. C'est souvent que les gens me disent qu'ils ont des mauvaises herbes devant chez eux. Je leur réponds alors de les enlever eux-mêmes ce à quoi ils me disent que non car ils payent des impôts pour ça ! Nous devons changer de comportement et c'est cette période, qui va être très intéressante car elle va nous permettre de changer de comportement.

Nous allons clore ce débat. Mais en fait il est bien de ne pas mettre trop de chiffres car ils enferment. Sur les investissements, nous sommes passés rapidement mais il est clair que nous avons quelques programmes d'investissement sur lesquels nous allons devoir travailler et qui seront étalés sur 2, 3 ou 4 ans, indépendamment des investissements prévus dans le cadre de la ZAC. Nous mettons cela à part car c'est un peu hors budget. Cela réintégrera le budget mais nous le mettons hors budget car ce serait financé par les cessions foncières. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL

PROCEDE pour le budget Ville au débat d'orientations budgétaires 2015
ET EN PREND ACTE

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL

PROCEDE pour le budget assainissement au débat d'orientations budgétaires 2015,
ET EN PREND ACTE,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

5 - DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET VILLE EXERCICE 2014

M. ISSAKIDIS : « Il s'agit d'inscrire en recettes et en dépenses d'investissement la somme de 3 400 000 € qui vous est présentée. Elle correspond à l'achat et la revente du terrain dit de La Source qui se trouve en face de Bon Repos et qui va accueillir dans un futur indéterminé mais certain, l'EHPAD ainsi que des logements sociaux mais pas que. Il semble que ce terrain de l'Etat est en train de se libérer ou en tous les cas nous sentons qu'il y a une volonté de l'Etat de le céder à cette fin et donc pour accompagner le projet de cette volonté, nous inscrivons en recettes et en dépenses le portage pendant quelques mois de ce terrain qui va ultimement être remis à l'opérateur, au promoteur qui va réaliser cette opération. »

M. BOUFFARTIGUE : « Deux choses : je vais donner l'information pour ceux qui l'ignoraient ; ce terrain visiblement, selon ce qui nous a été dit en commission, bénéficie d'une décote de 8 millions tel qu'il était prévu par la loi Duflot qui a permis de faire cette opération en rappelant que Mme Duflot n'a fait qu'appliquer aussi bien ici que dans l'histoire des 25 % de logements sociaux, le programme électoral d'un président de la République élu démocratiquement. Tapez sur Monsieur Hollande mais arrêtez de taper sur Mme Duflot car il y a des choses qu'elle a décidé elle-même mais sur ce point-là cela fait partie d'un programme électoral qui a permis à quelqu'un de gagner les élections.

Ce que je voulais dire aussi c'est que bien évidemment nous soutenons cette opération qui est très intéressante à bien des points de vue mais simplement comme cela fait partie du budget, nous voterons contre puisque nous sommes contre l'ensemble du budget. »

.../...

M. LEBRUN : « L'EHPAD va contenir 84 chambres pour les personnes âgées, des accueils de jour, 64 logements sociaux. Enfin, ne votez pas contre ! Vous ne pouvez pas voter contre car il n'y a que cette opération dans cette décision modificative ! C'est de l'investissement, enfin franchement, vous ne pouvez pas ! Je veux bien faire une suspension de séance afin que vous y réfléchissiez mais non ! Vous êtes sûrs ? C'est dommage. Je vais vous dire : j'ai bien envie de m'abstenir aussi. Pourquoi ? Parce que c'est l'exemple même du dysfonctionnement de l'Etat. Nous avons d'un côté Mme Duflot qui a fait sa loi à la suite du programme de M. Hollande et qui décide que des décotes sont faites sur les terrains de l'Etat pour faire du logement social. C'est en fait la DDT, Direction Départementale des Territoires qui est chargée de faire du logement social et qui constate que Viroflay essaye d'être au taquet sur la question du logement social et je peux vous dire que nous les avons régulièrement au téléphone ou en réunion. Monsieur Jean Bernicot en sait quelque chose depuis 6 mois. De l'autre côté, nous avons la DDFIP, Direction Départementale des Finances Publiques qui dit que cela ne va pas du tout, « vous faites une décote de 8 millions d'€, vous vous rendez compte, la dette de la France qui était de 1 600 milliards il y a 2 ans et est passée à 2 000 milliards cette année, c'est l'enfer et il faut récupérer de l'argent. » Ce qui fait une petite guerre entre services et directions et grosso modo, étant donné que Mme Duflot a fait sa loi en 2013, les différents préfets, préfetures et directions générales des finances, ont des objectifs et que pour l'instant il s'agit du seul terrain ou le premier terrain sur toute la liste qui a été faite dans toute l'Ile-de-France qui pourrait connaître ce dénouement presque 2 ans après la loi Duflot. Il aura fallu 2 ans pour arriver à concrétiser une opération en Ile-de-France qui sera celle de Viroflay. Et les préfets des Yvelines et d'Ile-de-France sont très pressés de signer cela parce que cela leur permettra d'atteindre leur objectif. Nous sommes donc obligés d'inscrire ce point car nous serons certainement obligés de signer très vite l'acquisition de ce terrain mais en face il y a un certain nombre de contraintes techniques et nous ne pourrions pas le revendre tout de suite. Nous aurons peut-être un petit portage à faire et là nous avons mis acquisition-cession mais nous aurons peut-être un petit portage à faire, pas forcément de 3 millions mais nous allons essayer de négocier pour ne pas payer trop au départ mais nous sentons bien qu'ils veulent que nous payons quelque chose avant la fin de l'année. C'est un combat de tous les jours. Nous y avons passé toute la journée aujourd'hui, une réunion hier à 7 h 30 du matin à la préfecture pour essayer de dénouer cela, nous étions au téléphone... enfin cela n'arrête pas et c'est un sujet, parfois lorsque nous voyons l'énergie que nous consacrons et l'énergie que consacre l'Etat a essayé de mettre des bâtons dans les roues, nous avons presque envie parfois de laisser tomber. A un des directeurs j'ai dit : « laissez tomber, nous ne faisons pas » pour mettre un peu la pression. Il m'a répondu alors « tant pis, si vous ne faites pas, nous lancerons un appel à projets et puis nous le vendrons ». Pour faire quoi ? Du logement privé. Parce qu'il ne pourra pas le vendre avec une décote dans le cadre d'un appel d'offres. Cela veut dire grosso modo, que l'Etat, sur un terrain de 6 000 m² sur Viroflay, le plus grand terrain sur Viroflay disponible à l'heure actuelle, pourrait faire du logement privé si la ville de Viroflay ne prenait pas un peu de risques pour porter ce terrain-là afin que l'opération se fasse au final. C'est quelque chose d'assez étonnant ce qui se passe, je peux vous le dire. Mais je vais quand même la voter parce que c'est une belle délibération. »

M. ISSAKIDIS : « Je voudrais rajouter un mot à propos de l'ex-ministre Mme Duflot. Je ne peux pas laisser dire comme cela, impunément, que cette dame-là a fait du bien. Ce n'est pas vrai. Là, nous avons l'archétype et c'est un avis personnel que j'émet, de ce que les électeurs ne veulent plus. C'est-à-dire une personnalité qui est mue par le « tout à l'égo » et rien d'autre.

.../...

J'entends-là les trompettes de Jaurès sur le hold-up de Duflot et sur le logement. Ok mais que voulait-elle ? Laisser son nom dans une loi. Mme Pinel qui lui a succédé fait de même. Moi je pose la seule question qui compte : qu'ont-elles fait pour le droit au logement, le fameux DALO ? La loi est là aujourd'hui et nous ne les entendons jamais. Nous les voyons traîner autour des tentes des malheureux qui logent dans la rue, devant les caméras et une fois que les caméras sont éteintes, elles rentrent dans leurs voitures, les motards ouvrent la route et elles rentrent au ministère. C'est comme cela que ça se passe. Il faut parler aux vrais gens et ne pas s'en tenir à la lecture de certaines publications car ce n'est pas de l'information.

Donc, là en l'occurrence il y a des difficultés parce que l'Etat est emberlificoté dans des complexités administratives qui ne sont pas nouvelles car quiconque s'est un peu frotté à ces services sait bien à quel point à la fois il y a des antagonismes entre eux et en même temps lorsqu'il s'agit de faire corps face à un danger qu'ils considèrent comme unifiant pour eux, ils savent se retrouver. En définitive, ce que je note c'est que, en dernier ressort, si nous-mêmes nous renoncions à aller sur cette affaire, ils seraient tout à fait prêts à faire un appel à projets et vendre ce terrain au prix fort à savoir 11 millions d'€. C'est ce que je retiens en définitive : en gros c'est Viroflay qui va rendre les choses possibles. Sans intervention de Viroflay dans cette affaire, nous partirions dans une direction totalement opposée à l'esprit de la loi que vous évoquiez comme étant celle qui est constructrice de cette opportunité. Mais là, en l'occurrence, ce n'est pas le cas du tout. »

M. LEBRUN : « Nous votons. Ceci dit je tiens à signaler qu'il s'agit d'une affaire quand même. Acheter à 3 400 000 € au lieu de 11 est une affaire. Sauf que si cela ne se fait pas, il faudra que nous payions des pénalités de 11 millions. Nous aurons donc payé au bout du compte 3 400 000 € + 11 millions d'€ de pénalités si cela ne se fait pas dans les 5 ans. Donc je peux vous dire que le petit risque que nous prenons n'est pas qu'un petit risque éventuel. Néanmoins, cela va se faire mais nous y mettons de l'énergie. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 29 voix

Contre 3

DECIDE d'approuver la modification du budget Ville de l'exercice 2014, le tableau récapitulatif correspondant étant joint en annexe à la présente.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

6 - FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS ET TAXES FUNERAIRES – EXERCICE 2015

M. ISSAKIDIS : « Il est des coïncidences de proximité auxquelles il ne faut pas accorder plus d'importance qu'elles n'en ont. C'est donc un hasard que le tarif des concessions et taxes funéraires arrive après les débats d'orientations budgétaires, je tenais à le rappeler.

.../...

Je crois qu'il n'y a pas grand-chose à dire si ce n'est constater ce que vous avez sous les yeux, c'est-à-dire l'évolution tarifaire proposée pour l'année 2015 en regard des tarifs actuels. Très rapidement, ce qui est à 286 € pour une concession sur 15 ans était à 280 € donc + 6 € ; pour la concession de 30 ans, nous sommes passés de 836 à 853 € ; pour la concession sur 50 ans, nous étions à 2 297 € et nous passons à 2 344 € etc... je ne vais peut-être pas tous les détailler un par un car vous les avez et je suis à votre disposition si vous souhaitez poser des questions. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions suivants :

Concession de terrain :

- 15 ans : 286 €
- 30 ans : 853 €
- 50 ans : 2 344 €

Concession de cases de columbarium :

- 15 ans : 316 €
- 30 ans : 944 €

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit le montant des taxes perçues sur les opérations de pompes funèbres suivantes :

Caveau provisoire :

- Droit d'ouverture et de fermeture : 40 €
- Occupation du caveau provisoire, par jour : 13 €
- Occupation du caveau provisoire au-delà de 30 jours, par jour : 20 €

Concessions de terrains :

- Taxe d'inhumation : 40 €

Concessions de cases de columbarium :

- Taxe d'inhumation : 73 €

DIT que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur le 1er janvier 2015. La délibération en date du 19 décembre 2013 fixant les nouveaux tarifs des concessions et taxes funéraires du cimetière communal sera par conséquent abrogée à compter du 1er janvier 2015.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

7 - DECLASSEMENT DU 14 RUE SAINTE GENEVIEVE ET DU 1 PLACE DU GENERAL DE GAULLE EN VUE DE LEUR ALIENATION

M. LE PIVAIN : « Dans le cadre d'une gestion saine du patrimoine immobilier de la ville, nous envisageons d'aliéner deux propriétés qui sont actuellement inutilisées. Il s'agit d'un pavillon qui abritait auparavant le CCAS qui se trouvait avant au 1 place du Général de Gaulle et par ailleurs un autre pavillon qui lui se trouve au 14 rue Sainte-Geneviève dans lequel se trouvait une crèche municipale ainsi qu'une association relogée par ailleurs.

.../...

Dans la mesure où ces biens étaient affectés à des services publics qui relèvent du domaine public communal, il est donc nécessaire de procéder à leur déclassement avant leur cession. Il vous est donc proposé de prendre la décision de déclasser ces biens et de donner à Monsieur le Maire l'autorisation de signer les documents correspondants. »

M. LEBRUN : « Nous allons essayer d'en tirer un peu plus d'1 000 000 d'€ sur les deux. Les cessions foncières que nous pouvons faire, vont non pas alimenter le budget de fonctionnement mais un budget d'investissement. Nous vendons du patrimoine pour recréer du patrimoine. C'est de bonne gestion. »

Mme BESNARD : « Pour le 1 place du Général de Gaulle, nous ne voyons vraiment pas ce que nous pourrions faire de cette maison. Par contre, pour celle qui est 14 rue Sainte-Geneviève, auparavant une crèche, nous nous disons que cela pourrait peut-être encore rester dans le domaine public c'est-à-dire que nous garderions quand-même au moins ce terrain puisqu'il va y avoir des projets de constructions de la ZAC avec la Patte d'Oie où il y aura pas mal de logements. Nous pensons donc qu'il faudrait garder ce terrain. Alors il est vrai que nous ne voulons pas entraîner beaucoup de frais mais je pense qu'une maison d'assistantes maternelles pourrait être une bonne idée parce qu'en fait je sais que nous avons de moins en moins d'assistantes maternelles sur Viroflay mais c'est certainement aussi une question de logement... Donc peut-être prévoir de garder cette maison ou prévoir quelque chose pour un accueil en crèche ou peut-être autre chose mais en tout cas je pense que vu les besoins... Nous voyons que la crèche Barbapapa vous demandait que nous gardions quelques places pour les enfants qui sont en crèche publique et qui ne peuvent pas être acceptés donc voilà, nous voterons contre cette délibération pour ce projet de vendre cette maison. »

M. BOUFFARTIGUE : « Je voulais apporter un complément. C'est là toute la difficulté de savoir si nous prenons des décisions à court terme ou à long terme. C'est ce qu'on dit : nous sommes dans un quartier où la population va augmenter. Aujourd'hui la bonne idée semble être de vendre, demain peut-être que nous nous dirons « mince, nous avons besoin d'un équipement dans ce coin-là ». Bon, c'est un pari à faire et je voudrais rajouter : si nous défendons les assistantes maternelles c'est parce que c'est un moyen de garde qui coûte beaucoup moins cher à la collectivité que les crèches. Car les crèches, c'est ce qui coûte le moins cher pour les parents mais le plus cher pour les communes. Dans un souci de pouvoir répondre à des besoins sans que cela pèse, car nous savons que cela pèse lourd dans le budget, est essayer de diversifier les modes de garde. Je sais que cela est un débat que nous avons toujours sur le fait que le déclin des assistantes maternelles à Viroflay est inexorable mais j'ai rencontré il n'y a pas longtemps dans une conférence, Madame le Maire de Hermeray dans le Sud des Yvelines, petite commune rurale où ils ont ouvert une maison d'assistantes maternelles et où 4 assistantes maternelles ont été recrutées. Cela leur revient moins cher que l'équivalent en crèche. C'est le sens de cela. C'est vrai qu'aujourd'hui l'argent que nous allons toucher en vendant ce terrain... cela peut se comprendre mais... nous voyons aussi que la ZAC va se financer aussi parce que nous allons vendre des terrains que nous avons depuis longtemps sans forcément savoir à la base ce que nous voulions en faire. »

M. LEBRUN : « Je rappelle simplement que cette adresse abritait la crèche familiale. Qu'est-ce que la crèche familiale ?

.../...

C'est une crèche avec une directrice et des assistantes maternelles qui travaillent chez elles, en gardant des enfants chez elles, et qui venaient régulièrement dans cette crèche pour faire des jeux d'éveil avec les enfants, se rencontrer entre elles. Si nous sommes amenés à vendre ce lieu c'est parce que la crèche familiale n'a plus d'assistantes maternelles, que nous avons perdu 30 assistantes maternelles en 20 ans et que nous ne les retrouvons pas. Nous avons beau essayer de recruter, nous avons quand même le lieu pour cette crèche familiale, nous avons mis des papiers dans les boîtes aux lettres etc... inexorablement les assistantes maternelles ont diminué en nombre, il nous en reste 3 et nous avons donc décidé de fermer la crèche familiale car cela ne correspond plus à un mode d'exercice des assistantes maternelles en tout cas sur Viroflay semble-t-il et pas que parce que les autres se mettent maintenant en libéral, font leur tarif comme elles veulent, pas forcément moins cher d'ailleurs... Donc en fait, nous accompagnons une tendance et peut-être que dans 10 ans cette tendance va se ré-inverser mais nous n'allons pas garder un bien pendant 10 ans en se disant que la tendance va se ré-inverser car si elle ne s'inverse pas, nous ne sommes pas bien. Donc, là, nous nous sommes posé la question de savoir si nous faisons du logement, du logement social où je ne sais quoi sur ce terrain qui est trop petit, dans un secteur pavillonnaire, dans une impasse et nous n'allons pas nous amuser à mettre davantage de constructions là donc en fait il nous a paru de bonne gestion de se dire que notre auto-financement allant se réduire, nous aurons besoin de financer des investissements et bien nous cédon un bien immobilier afin de trouver du financement pour les investissements à venir. Mais cela est une question d'opinion entre les uns et les autres, c'est un choix politique que nous pouvons faire. Nous pourrions le transformer en parking pour le secteur éventuellement mais cela ne rapportera rien du tout, au contraire, cela coûtera. Nous vous proposons donc d'abord de le déclasser pour ensuite le vendre. »

Mme RUPH : « Nous avons un peu la même remarque. En terme de besoins, il y en a au niveau de la garde des petits enfants mais après nous vous rejoignons sur le fait que cet endroit-là est à priori petit, ancien, pas aux normes et sans doute est-il mieux de le vendre. Mais pour autant, faut-il abandonner l'idée de recréer un espace peu ou prou sur ce modèle-là ou un autre. A certains endroits, des lieux de crèche sont faits dans des appartements et les assistantes maternelles se relaient dedans ce qui permet d'avoir des horaires parfois étendus, de travailler le dimanche, de proposer des choses un peu atypiques. Il y a pas mal d'assistantes maternelles qui ont des logements pas forcément très grands ou très adaptés et cela nous paraissait une piste intéressante. Pourquoi pas remettre un espace comme cela dans le futur espace intergénérationnel ou dans un des lieux qui va être créé où cela sera plus pertinent et où nous pourrions regrouper un certain nombre de services au lieu de les laisser dans un petit endroit comme cela. Donc nous sommes pour vendre mais nous pensons qu'il faut quand même rester vigilants et voir s'il n'y a pas moyen de garder le service en l'améliorant pour qu'il fonctionne. »

M. LEBRUN : « Ce que vous décrivez s'appelle des « micros crèches ». Ce sont des assistantes maternelles qui sont autorisées à exercer en dehors de chez elle. C'est le principe ; elles se retrouvent à 3 ou 4 ; elles gardent chacune 2 ou 3 enfants et ce sont des choses qui peuvent se faire. Pourquoi pas effectivement se dire que dans les bâtiments de la future ZAC, créer ce genre de choses ? Après je pense que c'est un patrimoine un peu ancien qui nécessite de la rénovation, un jardin à entretenir, un certain nombre de choses à faire. Si nous pouvons développer à peu près les mêmes surfaces dans un autre bâtiment neuf, je pense que nous ferons des économies de fonctionnement sur le bâtiment.

.../...

C'est à étudier avec le service petite enfance. Ceci étant, nous allons plutôt nous orienter, bien que je ne le sache pas encore... ce ne seront pas des créations de crèches classiques. Je ne vois plus beaucoup de communes qui vont commencer à créer des crèches classiques... »

Mme RUPH : « C'est vrai que l'avantage des « micros crèches » c'est qu'elles peuvent commencer à fonctionner à partir de 80 m²/90 m² ce qui fait déjà de beaux espaces, enfin si c'est dans cet esprit-là et donc le risque n'est pas énorme et en plus ce sont souvent des endroits qui peuvent être réaménagés, qui peuvent être facilement transformés en autre chose surtout si c'est dans un bâtiment qui accueille d'autres publics si jamais nous voyons qu'il n'y a pas de demande. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 29 voix

Contre 3

DECIDE du déclassement des biens situés au 1, place du Général de Gaulle et 14, rue Sainte Geneviève,

DIT que ces biens relèvent désormais du domaine privé communal,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

8 - DENOMINATION D'UNE VOIE NOUVELLE « SENTE ZABEL ESSAYAN »

Mme CARON : « Je vous amène rive gauche pour vous parler de la sente qui existe déjà et qui est située entre la rue Lamartine et la sente du Chêne de la Vierge, qui est à ce jour pas nommée et qui longe l'école Lamartine et le gymnase Gaillon.

Afin de donner une existence officielle à cette sente, il est proposé de la dénommer Sente Zabel Essayan. Cet écrivain est d'origine arménienne et a habité dans cette rue Lamartine dans les années 1920. Cette femme née en 1878 à Constantinople (Istanbul) a mené une carrière littéraire et politique intense entre l'Orient et la France durant toute sa vie. A 17 ans, elle étudie la littérature à la Sorbonne à Paris et entre 1908 et 1920 elle se consacre à l'enseignement, à l'écriture, aux témoignages, à l'aide humanitaire auprès principalement des orphelins en Turquie et dans le Caucase. Elle s'installe ensuite à Viroflay pour quelques années et part ensuite enseigner en Arménie soviétique où elle disparaîtra à l'âge de 65 ans, victime des purges staliniennes.

Comme le dit une de nos conseillères municipales ici présente, la vie de cette femme mérite que nous nous y arrêtions un peu ainsi que dans la sente qui est très bucolique. A l'issue de cette délibération, il y aura un certain nombre d'actions d'accompagnement, de communication, une inauguration, une conférence sur l'auteur et un ensemble d'ouvrages qu'elle a donc rédigés seront mis en vente à Viroflay. Je vous propose donc d'approuver la dénomination de cette sente. »

M. LEBRUN : « Je trouve que cela était une opportunité intéressante d'honorer une femme qui habitait juste à côté... Je vous propose de passer au vote. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de nommer cette voie piétonne « Sente Zabel Essayan ».

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

9 - CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DES YVELINES ET LA COMMUNE DE VIROFLAY SUR LA DELEGATION DE GESTION DES MOYENS ADMINISTRATIFS EN MATIERE DE PROTECTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE INFANTILE

Mme BERTHOD : « Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention qui n'est toujours pas arrivée dans nos services alors que la convention précédente elle, est arrivée à terme. Il faut donc proposer à Monsieur le Maire de la signer dès qu'il la recevra pour ne pas perdre de temps puisque normalement cette convention aurait dû prendre effet pour l'année 2014. Il est donc temps. Il s'agit du personnel qui travaille sur le site de la protection infantile dans lequel il y a des activités municipales ainsi que des activités du conseil général mais le personnel est communal. Ensuite, les frais engagés sont remboursés par le conseil général. Voici donc ce que nous entendons par « gestion des moyens administratifs ». »

Mme RUPH : « Je sais que sur l'accueil du jeudi matin qui repose sur des activités soit d'éveil soit de chant avec les bébés, les places manquent. Il faut appeler à 9 heures pile car tout est pris entre 9 heures et 9 heures 2. Peut-être donc que par ce biais-là s'exprime un besoin puisque ce sont justement des assistantes maternelles ou des mamans qui viennent pour un lieu de rencontre de façon ponctuelle. Alors oui, cela coûte cher, c'est le Conseil général etc... mais en tout cas, manifestement il y a un besoin et pas assez de places et d'opportunités. »

Mme BERTHOD : « Je laisserai la parole à Mme Giraudy qui va vous présenter les activités du conseil général et municipales qui ont lieu au sein de ce centre de protection infantile qui je crois est très nécessaire mais le chant prénatal ne me semble pas avoir un succès tel que vous le dites... Ah non, donc c'est « chants et contes ». Pour mémoire, Mme Giraudy vous distribuera toutes les activités qui ont lieu sur ce site. »

M. LEBRUN : « Nous avons un lieu qui est tel qu'il est. C'est le principe et ce lieu n'est pas extensible alors soit nous créons une seconde activité et il faut voir laquelle nous supprimons qui pourrait éventuellement ne pas bien marcher et c'est une question de réorganisation dans la mesure où s'il y a trop de monde à une activité, nous pouvons voir de quelle manière nous « redistribuons ». C'est juste une question de gestion qui est indépendante de la partie conseil général qui est beaucoup plus normée. Là, nous avons des activités municipales qui se combinent avec des activités du conseil général dans le cadre de la protection de l'enfance. Nous, nous sommes dans la création du lien entre les parents et les enfants.

.../...

D'ailleurs, c'est un peu à tort que nous accueillons des assistantes maternelles car nous sommes beaucoup plus sur la question de la création du lien, le renforcement du lien parents-enfants que sur le jardin d'éveil pour les enfants qui sont dans le cadre des assistantes maternelles. C'est un peu différent et ce que nous souhaitons dans ce type d'activité va un peu plus loin que d'autres choses... »

Mme BERTHOD : « Vous avez devant le planning des activités du conseil général et le lundi matin par exemple il y a l'accueil parents-enfants où sont présentes une puéricultrice et une psychologue qui travaillent sur ce lien parents-enfants mais par contre le jeudi matin il s'agit d'un accueil adultes-enfants et c'est là où les assistantes maternelles peuvent venir aussi, exposer leurs problèmes ou parler entre elles. C'est aussi un lieu d'accueil. Est-ce à celui-ci où vous trouvez qu'il manque de la place ? D'accord. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier et à signer la convention entre le Département des Yvelines et la Commune de Viroflay sur la délégation de gestion des moyens administratifs en matière de protection et de promotion de la santé infantile

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

10 - AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES ACTIVITES DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Mme BILLAUDEL : « C'est très rapide et c'est tous les ans à la même époque. Il y a des dates à respecter pour déposer les dossiers de demandes de subventions dans le cadre des activités du CLSPD pour l'année prochaine. Je vous demande donc simplement d'autoriser Monsieur le Maire à signer les demandes de subventions. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'autoriser le dépôt de dossier de subventions auprès de tous organismes (Conseil Général, Conseil Régional, Préfecture...) à titre conservatoire,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

11 - AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES ACTIVITES DE PREVENTION EN DIRECTION DE LA PRIME ENFANCE

Mme GIRAUDY : « Il s'agit de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de faire un dépôt de demandes de subventions pour les activités de prévention en direction de la prime enfance. Nous sommes ici par rapport aux activités du centre de la protection infantile. Je mets à la disposition de chacun de vous le petit fascicule qui répertorie tout ce que fait la commune en direction de la prime enfance. Je vous précise que dans le cadre de ces activités municipales qui sont faites au centre de la protection infantile, la ville peut déposer des dossiers de demandes de subventions notamment auprès du dispositif Réappy. Il s'agit d'un Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines. L'identité et la mission du Réappy sont la reconnaissance et la valorisation des compétences parentales. Je n'en dirai pas plus car nous avons chacun les supports. Je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire pour le dépôt de ces demandes de subventions. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'autoriser le dépôt de dossiers de subventions auprès de tous les organismes à titre conservatoire pour l'année 2015.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

12 - AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES POUR L'AMENAGEMENT DE LOCAUX DE STOCKAGE DES COUCHES

Mme PILICHIEWICZ : « Je vous présente cette délibération visant à autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention exceptionnelle pour l'aménagement de locaux pour le stockage des couches. Les structures concernées sont celles du Plateau car maintenant la CAF demande à la mairie de donner les couches gratuitement aux parents alors qu'avant les parents devaient apporter leurs couches. Pour cela, il faut que nous puissions stocker les couches, ce qui, pour l'instant n'est pas possible à la crèche du Plateau. Nous devons faire des aménagements dans un local situé sous la crèche : déplacer des cloisons, changer des fenêtres etc... Nous demandons donc une subvention pour ces travaux. »

M. de HEAULME : « Je voulais juste savoir si cela était un exemple de ce que nous impose l'Etat, qui ne sert à rien et qui coûte très cher ? »

.../...

M. LEBRUN : « Je crois en effet que vous avez bien compris le principe. Donc non seulement nous devons fournir les couches gratuitement aux parents puisque c'est la loi qui nous dit que la prestation de crèche c'est « couches comprises » et effectivement lorsque nous achetons des couches en nombre important, il faut pouvoir les stocker de façon propre. D'autre part, nous n'allons pas nous les faire livrer chaque jour et donc il faut aménager un local ce qui coûte de l'argent donc nous faisons une demande de subvention. »

Mme PILICHIEWICZ : « Juste une petite information issue d'un calcul rapide. Uniquement pour cette crèche, cela représente à peu près 3 400 couches par mois, à raison de 4 couches par jour ce qui est une moyenne de ce que nous utilisons en principe mais ce qui n'est jamais la réalité. »

M. LEBRUN : « Peut-être pouvons-nous mutualiser l'achat des couches avec Versailles Grand Parc... Je rappelle, pour ceux qui ne le savent pas, que la CAF nous oblige à faire cela sans que nous puissions avoir d'incidence sur le tarif car ce tarif est encadré par la CAF. La CAF encadre donc le tarif qui reste le même et nous demande de dépenser plus ! »

Mme RUPH : « Est-ce que c'est par principe que nous demandons une subvention car vous parliez tout à l'heure des gens qui pourraient faire l'effort d'arracher les mauvaises herbes eux-mêmes et d'en faire un peu plus. La ville de Viroflay a-t-elle vraiment besoin de faire un dossier, d'occuper un fonctionnaire à la CAF qui n'est pas dans une situation économique très bonne, pour demander une subvention qui sera de quel ordre ?... Je pense que nous occasionnerons plus de frais de dossier, de fonctionnaire et d'occupation... »

Mme PILICHIEWICZ : « Cela représente quasiment 8 000 € qui ne sont pas versés pour les couches mais pour l'aménagement du local. »

Mme RUPH : « C'est le coût de l'aménagement du local mais j'imagine que la CAF ne va pas nous donner 8 000 € ?... »

Mme PILICHIEWICZ : « La CAF peut aller jusqu'à 80 % du montant demandé. »

Mme BERTHOD : « Ce sont eux qui l'ont suggéré. Pour s'excuser d'avoir imposé les couches, ils nous ont proposé, si nous faisons les travaux d'aménagement très rapidement, de nous aider. C'est la CAF qui l'a proposé. »

Mme RUPH : « Oui d'accord mais c'est une question de principe « donnant-donnant » car sinon, même si c'est 5 000 €. »

Mme BERTHOD : « Un sou est un sou comme disaient les générations précédentes. »

Mme RUPH : « La question est qu'il s'agit quand même un peu des mêmes poches. Après nous disons que la CAF nous redistribue moins mais elle ne va quand même pas très bien et puis elle nous donne des subventions pour faire ce local à couches... »

Mme BERTHOD : « Ah mais nous sommes tout à fait d'accord ! »

.../...

Mme RUPH : « Comme nous en avons déjà parlé il y a de cela 2-3 conseils, nous savons qu'il y a une déperdition en France d'environ 40 % de ce qui est distribué et qui se perd uniquement dans le circuit. Je trouve que là c'est un exemple de la perte de la redistribution qui me paraît... Devons-nous alimenter cet espèce de circuit ?... »

M. LEBRUN : « Non mais là clairement la solution la moins chère comme le dit Monsieur de Heaulme à côté de moi, c'est que les parents apportent leurs couches. Il faut que nous passions commande des couches, que nous les réceptionnions, que nous vérifiions si la réception est conforme à la commande, que nous payions, que nous fassions une procédure de marché public donc c'est quand même assez génial de ce que nous allons occuper comme monde sur cette affaire-là ! »

Mme RUPH : « Juste pour dire que nous sommes d'accord de dire que cela est aberrant et que nous pourrions peut-être arrêter de... »

M. LEBRUN : « Ceci dit, nous avons résisté pendant 6 ou 7 ans sur cette affaire-là. Je pense même que d'ici quelques temps, une norme va nous imposer de mettre tant de couches par enfant. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 30 voix

Abstentions 2

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention exceptionnelle pour l'aménagement de locaux de stockage de couches pour les structures du Plateau.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

13 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CRECHE BARBAPAPA

Mme PILICHIEWICZ : « Depuis 2011 la mairie a une convention avec la crèche Barbapapa qui compte 13 enfants dont 3 berceaux pour les enfants qui sont sur la liste de la ville. La ville propose les familles qui ne sont pas forcément retenues car c'est la crèche elle-même qui statue.

Cette délibération vise donc à poursuivre cette convention avec la crèche Barbapapa. »

M. LEBRUN : « Je rappelle à titre d'information que nous sommes à 21 000 € et nous devons être, il y a 5 ou 6 ans, à 8 000 €. Nous avons donc augmenté la subvention là aussi parce que la CAF..., les coûts de fonctionnement ont augmenté... »

Mme BESNARD : « Je voulais juste vous demander si les parents payaient les couches dans cette crèche ? »

.../...

M. LEBRUN : « Normalement la crèche doit les fournir puisqu'ils sont assujettis à la PSU et c'est donc cette Prestation de Service Unique qui met les couches à la charge de la crèche. »

Mme BESNARD : « C'était juste la différence de traitement entre les parents qui sont inscrits dans une crèche publique ou ?... »

M. LEBRUN : « Pas de différence de traitement puisque c'est la crèche qui achète les couches et qui les fournit aux enfants. Donc cela est exactement pareil que dans les crèches publiques. Tout cela est financé par la CAF et les parents. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE la convention avec la crèche parentale Barbapapa, selon le projet annexé à la présente convention.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

14 - AVENANT DE PROLONGATION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT DE VIROFLAY

Mme CARON : « Une convention de délégation de service public a été conclue le 19 avril 1990 avec la SARL Géraud et associés. Cette convention expire le 1^{er} mars 2015 et le délai restant à courir jusqu'à cette date ne permet pas de mener à bon terme soit une procédure de reprise en régie soit de mise en concurrence dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public. Le code général des collectivités territoriales permet la prolongation d'une convention de DSP pour une durée d'un an maximum afin de pouvoir assurer la continuité de ce service.

Il est donc proposé ici au conseil municipal d'approuver un avenant de prolongation de la convention actuelle jusqu'au 31 décembre 2015, soit une prolongation de 10 mois, délai qui nous paraît raisonnable pour mener soit la mise en place d'une régie, soit une consultation pour une nouvelle délégation de service public. »

Mme RUPH: « Juste pour vous dire que nous vous avons fait parvenir une étude. Trois personnes, proches de notre liste et d'Ensemble Pour Viroflay qui ont beaucoup travaillé sur ce sujet et qui ont rencontré énormément de monde que ce soit les gens qui viennent sur les marchés, ceux qui attribuent les places, qui ont fait aussi un travail de comparaison avec d'autres villes. Une synthèse et quelques éléments de ce travail vous ont été remis et nous avons encore beaucoup d'éléments si vous souhaitez que nous échangions sur le sujet.

.../...

Nous sommes évidemment pour cette prolongation car les délais sont effectivement trop courts pour travailler sérieusement sur ce qu'il est nécessaire de faire et notre conclusion, à priori, avec les éléments que nous avons issus de ce travail, est plutôt de ne pas renouveler en tout cas en l'état, la délégation de service public. Ce qui est sûr c'est que c'est un sujet sur lequel nous avons travaillé et qui nous intéresse et nous sommes à votre disposition afin de profiter de ces 10 mois et voir dans quelle mesure nous pouvons avancer au mieux pour la ville sur ce sujet. »

Mme CARON : « Je vous remercie beaucoup. Effectivement, vous nous avez transmis un dossier, deux jours avant le dernier conseil municipal, donc le 8 octobre et je vous remercie car effectivement il y a des éléments intéressants qui montrent que vous êtes allés voir sur le terrain mais aussi sur les villes d'à côté. Je l'ai évidemment regardé de façon très attentive et nous aussi, nous sommes allés sur le terrain, nous avons fait beaucoup de choses, nous avons beaucoup travaillé sur le sujet. Pour les gens qui sont autour de cette table, la procédure maintenant est de réunir ce que nous appelons la commission consultative des services publics locaux, la CCSPL, pour discuter justement de l'orientation que nous souhaitons mener. Vous faites d'ailleurs partie de cette commission qui se tient vendredi 28 novembre et effectivement c'est un sujet passionnant sur lequel il n'est pas du tout simple de construire. J'espère que nous allons vraiment échanger car il y a vraiment à débattre. Lors du prochain conseil municipal nous déciderons de l'orientation donnée et nous avons un travail intéressant à faire sur l'année 2015 pour arriver à quelque chose d'efficace pour nos marchés. »

M. LEBRUN : « Absolument. D'ailleurs je voulais vous remercier car ce n'est pas si fréquent que cela et que vous avez rendu une compilation d'éléments, de recherches et c'est comme cela que je conçois le travail qui peut être fait et qui servira à votre réflexion. Cela étayera votre réflexion mais aussi la nôtre sur les décisions à prendre. »

Mme RUPH : « La commission sur le sujet, Mme Caron l'a dit, est le vendredi 28 novembre en journée... »

Mme CARON : « Non. Vous êtes représentés par Jérôme Coquerel et c'est justement à 19 h 30 pour que tout le monde puisse participer. »

Mme RUPH : « Ah super parce qu'il y a plusieurs commissions, et nous l'avions déjà dit, nous sommes 3 et nous travaillons tous. Nous aurions peut-être dû mieux nous arranger avec des retraités ou des étudiants dans notre liste, mais il se trouve que parfois nous aurions besoin... Je pense au CCAS où j'ai reçu une convocation pour une matinée + un déjeuner, une autre réunion de travail toute en matinée et il est vrai que si nous faisons toutes ces commissions, nous avons besoin de 15 jours de vacances dédiés à cela. En l'occurrence, c'est moi qui suis concernée à chaque fois et voilà. Ce qui est dommage c'est que nous avons des gens dans notre liste qui étaient placés assez haut et qui seraient prêts à venir et à participer mais je crois que ce n'est pas possible. Mais c'est vraiment un problème que nous rencontrons et ce qui nous pose aussi un problème c'est que parfois cela nous est renvoyé comme un manque d'intérêt ou de participation alors que nous sommes vraiment confrontés à des questions très pratiques et qu'encore une fois nous avons des volontaires de l'association Ensemble Pour Viroflay qui seraient prêts à venir travailler avec l'équipe. »

.../...

M. LEBRUN : « Oui alors à la fois nous aussi nous avons des colistiers qui seraient prêts à venir travailler avec nous. Nous en avons 6 et en l'occurrence il y a eût un choix démocratique et vous les faites travailler par ailleurs mais dans les commissions ce sont des élus qui sont désignés et c'est le principe de l'application des collectivités locales et du choix démocratique des électeurs et donc après, c'est aux élus de s'arranger entre eux pour être présents aux commissions sachant qu'il y a des commissions qui peuvent se passer le soir. Nous avons fait des commissions plénières ici même sur la question de la ZAC à 20 h 30 qui est un horaire sur lequel nous pouvons arriver à nous libérer après c'est tout le problème de ne pas être dans la majorité. Il faut peut-être augmenter le nombre d'élus dans Viroflay comme cela vous en aurez plus la prochaine fois mais pour cela il faut augmenter la population. »

M. LEBRETON : « Juste une remarque de forme car la convention parle de la SARL Géraud alors qu'apparemment elle est passée en statut SAS lorsque nous vérifions avec le numéro SIRET. »

Mme CARON : « Merci nous allons vérifier. Je ne sais pas. Je vous fais confiance à priori. Nous allons vérifier. »

M. LEBRUN : « Habituellement entre nous, nous parlons de la société Géraud. Donc, le statut juridique... Nous vérifierons et nous adapterons cela. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE l'avenant de prolongation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de Viroflay,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

15 - APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN SERVICE COMMUN DE TAXIS ET DE VOITURES DE PETITES REMISES SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE VELIZY-VILLACOUBLAY, VIROFLAY ET JOUY-EN-JOSAS

Mme CARON : « Il s'agit de la convention relative à l'organisation d'un service commun de taxis et de voitures de petites remises sur les communes de Vélizy-Villacoublay, Viroflay et Jouy-en-Josas. La convention proposée ici remplace celle de 1998 et reprend les points qui n'étaient plus réglementaires au regard aux nouveaux textes ou obsolètes notamment.

.../...

La suppression de la commission de gestion intercommunale qui n'est pas réglementaire, la gestion de la liste des autorisations de place qui était gérée globalement par la ville de Vélizy et qui doit maintenant faire l'objet d'une gestion individualisée par chacune des communes, la rectification du nombre de places tant pour Vélizy qui passe à 19 au lieu de 20 et Viroflay qui passe à 15 au lieu de 17, Jouy restant inchangé à 2 places, et surtout la prise en compte des modifications de la réglementation et des documents à fournir à chaque commune par chaque candidat pour l'obtention de la carte verte c'est-à-dire l'autorisation de stationner qui permet d'exercer sur le territoire des 3 communes.

Dans le titre, vous voyez qu'il est marqué « petites remises » et je voulais quand même expliquer l'histoire de cela car je l'ai découvert et j'ai trouvé cela intéressant. Cela s'appelle toujours comme cela et le terme « petites remises » a trouvé son origine à Paris parce qu'à l'époque les cochers attendaient devant le Palais Royal afin d'assurer les déplacements du Roi et de la Cour. Il y avait donc déjà des embouteillages à l'époque et pour remédier à cela, on fit attendre les cochers dans les remises du Palais et en fonction du rang et des passagers qu'ils avaient à transporter, ils avaient accès à une grande ou une petite remise.

Aujourd'hui, il n'en reste plus qu'une en exploitation dans les Yvelines.

Je vous remercie, pour revenir sur le sujet, de bien vouloir approuver la convention en annexe. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE la convention, jointe en annexe, relative à l'organisation d'un service commun de taxis et de voitures de petites remises sur le territoire des communes de Vélizy-Villacoublay, Viroflay et Jouy-en-Josas.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer cette convention et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

16 - SAISINE POUR AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX SUR LE RECOURS A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA PISCINE MUNICIPALE DES BERTISETTES

M. BEIS : « La gestion et l'exploitation de la piscine municipale des Bertisettes était confiée depuis le 22 juillet 2008 à la société CARILIS par une convention de délégation de service public.

Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2015. En raison de la technicité de la gestion d'une piscine municipale, il est envisagé de recourir à une nouvelle délégation de service public.

La commission consultative des services publics locaux doit donc être saisie du projet de délégation de service public, avant que le conseil municipal ne se prononce sur le choix du recours à ce mode de gestion et sur les grandes lignes de la future convention. La commission rendra un avis qui sera présenté au conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la réunion de la commission consultative des services publics locaux en vue de recueillir son avis. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de saisir pour avis la Commission consultative des services publics locaux sur le projet de gestion déléguée de la piscine municipale des Bertisettes.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

17 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE SUITE AUX NOMINATIONS PAR AVANCEMENT DE GRADE

M. LEBRUN : « Vous voyez dans le tableau que nous avons 17 postes à fermer et à ouvrir pour tenir compte de l'évolution de carrière des agents en question puisque nous fermons un poste pour l'ouvrir au grade supérieur. Cela contribue là aussi, ce qui est une bonne chose, à l'évolution des carrières des personnels mais cela contribue à faire évoluer un petit peu et même parfois beaucoup le budget de la ville puisque l'incidence financière est de 32 000 € charges comprises. Cela pour faire le même travail mais ce que nous appelons la question du GVT, Glissement Vieillesse Technicité qui avance et ce qui est une bonne chose pour les personnels concernés parce qu'il faut bien aussi qu'ils avancent dans leur travail et leur grade. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'adopter les modifications suivantes apportées au tableau des emplois permanents de la Ville de Viroflay pour permettre l'avancement de grade d'agents municipaux. Ces dispositions prendront entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014.

| Poste A Fermer | Poste A Ouvrir |
|--|--|
| 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe | 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe |
| 1 poste d'adjoint administratif de 1 ^{ère} classe | 1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe |
| 1 poste d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe | 1 poste d'adjoint administratif de 1 ^{ère} classe |

.../...

| Poste A Fermer | Poste A Ouvrir |
|--|--|
| 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe | 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe |
| 1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe |
| 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe | 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} classe |
| 2 postes d'adjoints techniques de 2 ^{ème} classe | 2 postes d'adjoints techniques de 1 ^{ère} classe |
| 8 postes d'auxiliaires de puériculture de 1 ^{ère} classe | 8 postes d'auxiliaires de puériculture principales de 2 ^{ème} classe |

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites sur les lignes budgétaires concernées.

18 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT ET SEJOUR POUR LES ELUS LOCAUX

M. LEBRUN : « Il existe des systèmes de remboursement de frais de transport et de séjour pour les élus locaux notamment pour rembourser un billet d'avion dans le cadre d'une mission, d'un ordre de mission etc.... Il est prévu d'actualiser une délibération que nous avons pu faire dans le temps et notamment pour indiquer que l'indemnité de nuitée pour les déplacements éventuels en cas de mission est de 60 €, l'indemnité de repas est de 15.25 € mais surtout, il est proposé au conseil municipal de procéder à la prise en charge du remboursement des frais kilométriques et de covoiturage des élus lorsqu'ils participent à des réunions en dehors de la commune. En fait, la nouveauté est le covoiturage. Il se trouve que nous avons eu un exemple et que c'est pour cela que nous sommes obligés de passer cette délibération parce que c'est notre trésorier préféré qui nous a demandé de la passer car un des élus, qui n'est pas autour de cette table d'ailleurs, a suivi une formation il y a quelques semaines et au lieu de prendre un billet de train qui aurait coûté 70 €, il a procédé par covoiturage. Il a dû payer 20 € ou quelque chose comme cela de covoiturage et il se trouve que nous ne pouvons pas le rembourser car le trésorier nous dit que le covoiturage n'est pas prévu dans les modes de remboursement et les modes de transport. Il nous demande de passer une délibération ; nous avons échangé plusieurs fois avec lui pour lui demander d'accepter le remboursement et il nous a donné une réponse négative.

Nous passons donc cette délibération pour intégrer le covoiturage dans les modes de transport. Nous vivons une époque moderne et le covoiturage s'inscrit dans les transports modernes et remboursables. Si nous votons contre, nous ne pouvons pas le rembourser. C'est un élu du groupe Ensemble Pour Viroflay, engagé pour l'environnement ce qui est une bonne chose. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

.../...

DECIDE de verser des indemnités de repas lorsque l'élu est en stage (formation, colloque, séminaire) ou en représentation dans le cadre d'une réunion d'instance ou d'organisme pour le repas du midi et du soir, sur production de justificatifs, et d'en fixer le montant maximum à hauteur de 15,25 Euros. Cela ne s'applique pas si le repas est prévu par l'organisme.

DECIDE de verser des indemnités d'hébergement, chambre et petit-déjeuner, lorsque l'élu est en stage (formation, colloque, séminaire) ou en représentation, sur production de justificatifs et d'en fixer le montant maximum à 60 €. Cela ne s'applique pas si l'hébergement est prévu par l'organisme.

PRECISE que les frais de transport y compris les frais de covoiturage seront pris en charge sur présentation d'un état de frais et de l'ordre de mission auxquels l'élu joint les factures qu'il a acquittées.

DIT que les dépenses budgétaires correspondantes seront inscrites sur les lignes budgétaires prévues à cet effet,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2014 EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
EN VERTU DE LA DELIBERATION DU 29 MARS 2014**

- **20 octobre 2014**
 - MAPA 14 VO 03 : travaux de réaménagement de la voirie rue du Lieutenant-Colonel Le Sabazec et de la sente du Haras (partie Nord)
 - MAPA 14 VO 10 : travaux de réaménagement de la voirie rue Joseph Chaleil
 - Mise à disposition à titre précaire et temporaire d'un logement situé 19 rue Gabriel Péri à Viroflay au bénéfice de Monsieur Hassen Guerras

- **22 octobre 2014**
 - Montant de la redevance d'occupation du domaine public
 - Tarifs du 5^{ème} salon des créateurs manuels les 6 et 7 décembre 2014
 - Mise à disposition de l'auditorium
 - Fixation d'une prestation d'un régisseur à l'occasion de la location des salles municipales Dunoyer de Segonzac, Puyade et Juliette
 - Tarification de mise à disposition des équipements sportifs

.../...

- **28 octobre 2014**
 - Avenant n° 6 à la création de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la bibliothèque de la Ville de Viroflay

- **29 octobre 2014**
 - Tarification des cours et ateliers d'art pour le personnel Mairie

.../...

- **30 octobre 2014**
 - Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'établissement public foncier des Yvelines sur la parcelle cadastrée AI 36 située au 189 avenue du Général Leclerc appartenant à la SNC LIDL
 - Attribution d'une subvention pour l'élargissement d'un portail

- **3 novembre 2014**
 - Tarification des emplacements de stationnement situés rue James Linard à Viroflay
 - Tarification des bips d'accès au parc de stationnement situé rue James Linard à Viroflay

- **6 novembre 2014**
 - Frais de participation des familles dont les enfants fréquentent l'atelier d'initiation à la langue allemande pendant la pause méridienne

- **13 novembre 2014**
 - Avenant n° 4 à la création de la régie d'avances paiement des dépenses du service Evènementiel (Fêtes et Cérémonies) de la ville de Viroflay



**DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER REÇUES DEPUIS LE CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2014**

Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, informe le Conseil municipal que depuis le 10 octobre 2014 **ont été aliénés** :

Pavillons : 3
 Appartements + caves : 9
 Appartements + garages : 2
 Appartements : 4
 Garages : 1
 Bâtiment/Corps de bâtiment : 1

Ces biens n'ont pas fait l'objet d'une réserve foncière.